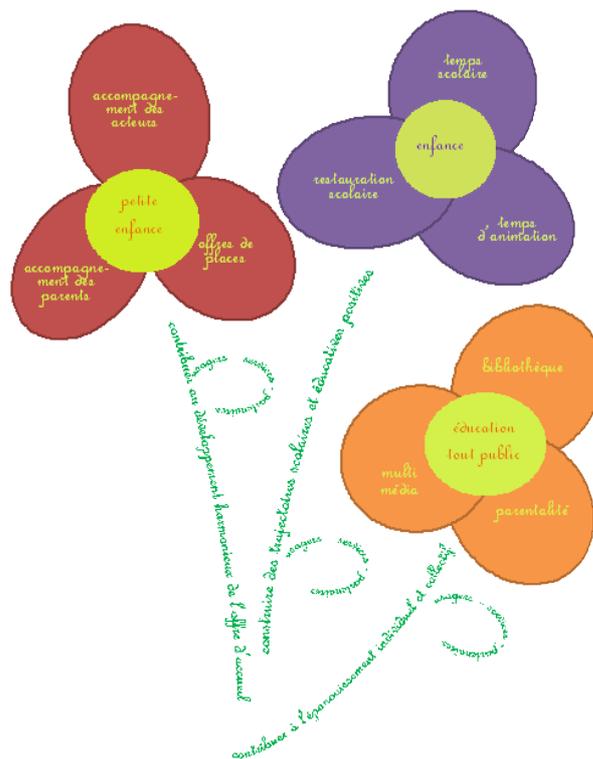




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Projet Éducatif Samaritain de Territoire 2021 – 2024



Sommaire :

Le territoire	p. 4
Le pilotage du PEDT	p. 32
L'école, le périscolaire et l'extrascolaire	p. 37
Annexes :	
Plan mercredi	p. 48
Bilan du PEDT précédent	p. 58
Le projet académique 2018–2022	p. 63
La charte déontologique municipale	p. 65
Matinée sportive de l'école F. Grosy	p. 72
Charte qualité du Plan Mercredi	p. 74

Introduction

En 2005, la ville de Sainte Marie a formalisé son premier **projet éducatif**.

Depuis, elle n'a cessé de le faire évoluer au gré des changements institutionnels et des besoins des élèves et de leurs parents. Il a ainsi intégré la réforme des rythmes scolaires avec la création des TAP et le passage à une semaine d'école organisée sur 9 demies journées en 2015 puis le retour à la semaine de 4 jours 2018, la signature du contrat de ville, la labellisation du Programme de réussite éducative et la convention territoriale Globale signée avec la CAF en 2017, les projets politiques de la commune en 2008 et 2018

Le projet éducatif de territoire samaritain est :

- un document qui formalise la contribution de la commune à la réussite des enfants autour de deux finalités majeures « Contribuer au développement harmonieux de l'offre d'accueil de la petite enfance » et « Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives en accompagnant les parents dans leur rôle de co-éducateurs »
- un document qui concerne toutes les tranches d'âge de la petite enfance à la jeunesse, tous les temps de l'enfant et du jeune, qu'ils soient scolaires, péri ou extrascolaires
- un document qui est nécessairement partenarial avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale, l'Éducation Nationale et l'Agence Régionale de Santé

Présentation administrative :

Collectivité territoriale :	
Nom et prénom de l'élue de référence	Violaine DIAZ
Fonction	3 ^{ème} Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires, à la jeunesse et à la citoyenneté
Adresse	Hôtel de Ville – Bourg 97230 SAINTE MARIE
Téléphone	<u>0696 368 626</u>
Adresse électronique	violaine.diaz@mairiedesaintemarie.fr

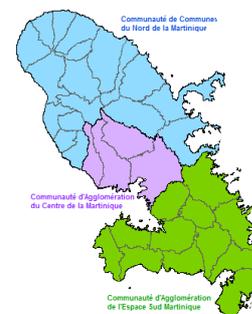
Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom du responsable pédagogique (contact privilégié)	Rachel REGAL
Fonction	Directrice de l'Education
Adresse	Hôtel de Ville – Bourg 97230 SAINTE MARIE
Téléphone	0596 69 30 06
Adresse électronique	rachel.regal@mairiedesaintemarie.fr

Diagnostic du territoire :

Données sociodémographiques

Les chiffres du diagnostic sont issus de plusieurs sources. Les délais de mise à disposition des données sont variables selon les sources et les échelles géographiques. Les données infra communales sont particulièrement difficiles à obtenir. La source principale est la base de l'INSEE.

Au sein de la Communauté d'Agglomération CAP NORD et de l'arrondissement de la Trinité, la Ville de Sainte Marie se place en seconde position après le Robert en termes de population, au regard de populations municipales décomptées au 1er janvier 2017.

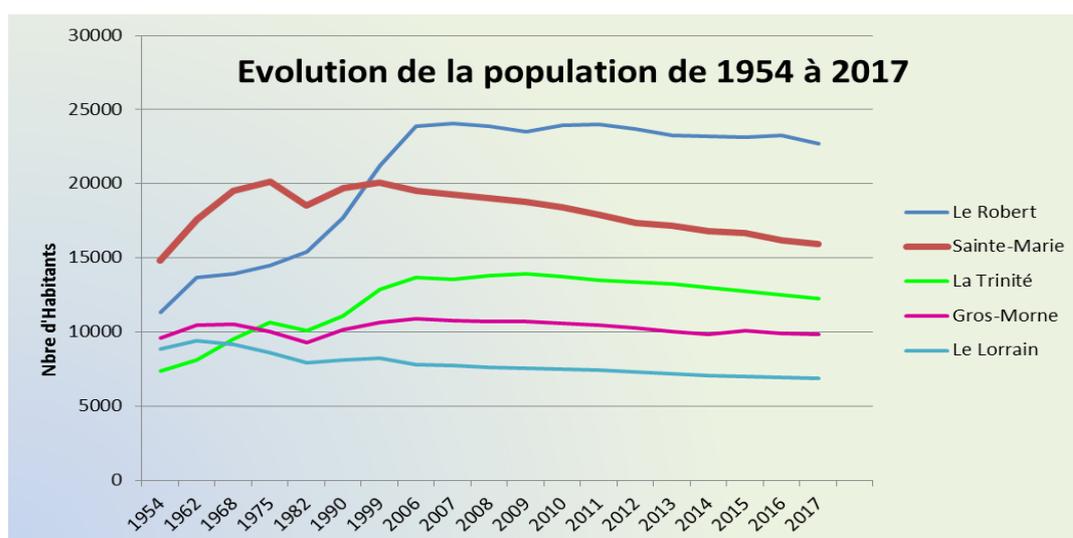


Evolution comparée de populations 2012 – 2017

		Populations municipales au 1 ^{er} janvier 2017	Populations municipales au 1 ^{er} janvier 2012	Évolution 2012 – 2017	Taux d'évolution annuel moyen 2012/2017 (en %)
	Martinique	372 594	388 364	-15 770	-0,8
EPCI	CA du Centre	156 080	162 118	-6 038	-0,8
	CA de l'Espace Sud	116 167	120 268	-4 101	-0,7
	CA du Pays Nord	100 347	105 978	-5 631	-1,1
	CA du Pays Nord	100 347	105 978	-5 631	-1,1
	Le Robert	22 719	23 715	-996	-0,9
	Sainte-Marie	15 932	17 342	-1 410	-1,7
	La Trinité	12 243	13 352	-1 109	-1,7
	Gros-Morne	9 869	10 250	-381	-0,8
	Le Lorrain	6 878	7 294	-416	-1,2

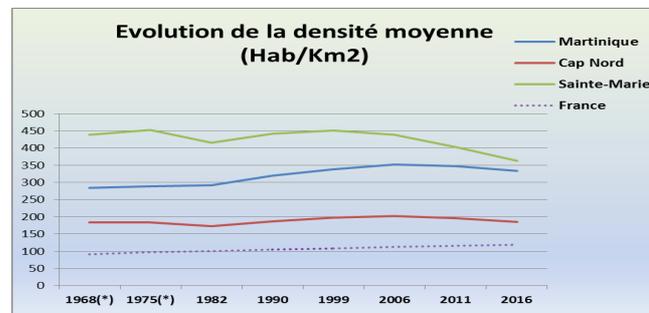
Population	France	Martinique	CA du Pays Nord Martinique	Sainte-Marie	Trinité	Robert
Population en 2016	66 361 587	376 480	101 863	16 185	12 512	23 252
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2016	104,9	333,8	185,9	363,3	273,4	491,6
Superficie (en km ²)	6	28	547,9	44,6	45,8	47,3
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	0,4	-0,8	-1,1	-2,0	-1,5	-0,6
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	0,4	0,3	0,2	0,1	0,3	0,5
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	0,1	-1,2	-1,3	-2,2	-1,8	-1,1
Nombre de ménages en 2016	29 236 888	167 004	44 111	6 955	5 562	9 710

Source : Insee, RP2016 exploitation principale en géographie au 01/01/2019



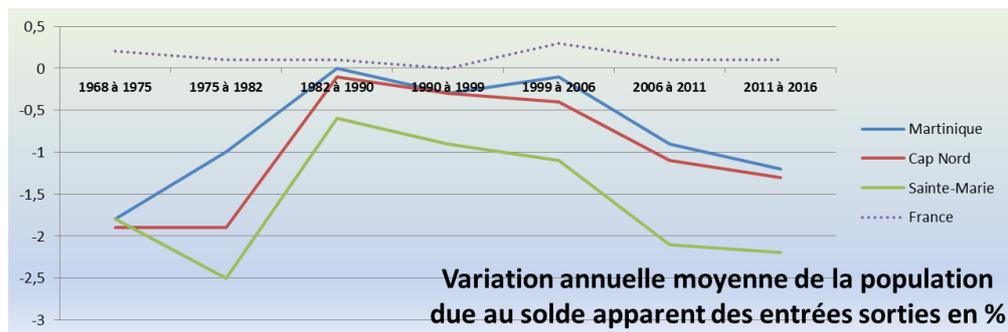
Source(s) : Insee, Recensements de la population Chiffres détaillés – Séries historiques de population (1876 à 2017)

INSEE flash¹ 2018, affiche le chiffre de 16 185 habitants (population municipale) dans la commune. Sainte-Marie occupe la huitième place du département avec une densité de 363,3 hab./km² qui la place derrière de plus importantes communes comme le Robert, le Lamentin, Schœlcher ou Fort-de-France. Il est utile de noter que la commune du Robert a rejoint le niveau de Sainte Marie en 1999. Elle perd aujourd'hui des habitants même si le rythme est moins soutenu que celui de Sainte-Marie.



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremens, RP2006 au RP2016 exploitations principales

Au 1er janvier 2020, Sainte-Marie compte officiellement 16 082 habitants³ et se retrouve au niveau de peuplement qu'elle avait atteint entre 1954 et 1962, année à laquelle la ville dénombrait 17 630 habitants.



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremens, RP2006 au RP2016 exploitations principales - État civil.

La commune a perdu successivement 1 815 habitants entre 2007 et 2012 puis 1 512 habitants entre 2012 et 2017. Le trend reste décroissant depuis 1998. En moyenne, chaque année, la ville perd 327 habitants (en se basant sur les chiffres de 2006 à 2017).

Si l'évolution de la population s'explique par les deux facteurs, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) et le solde migratoire (différence entre les personnes quittant le territoire et celles qui s'y installent), la convergence de ces deux facteurs à la baisse a largement fait chuté la population, en particulier le solde migratoire (variation de -2,2% entre 2011 et 2016). Les naissances domiciliées ne sont plus suffisamment importantes pour compenser les décès et dégager un solde naturel positif.

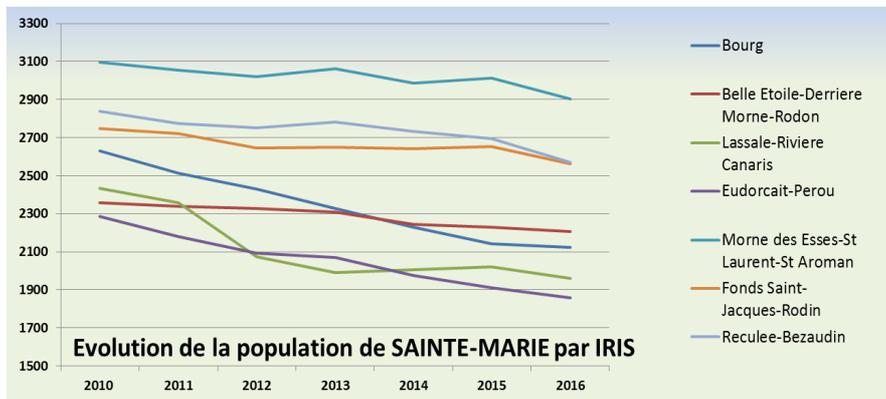
Population et répartition sur le territoire

Sainte-Marie compte de nombreux quartiers mais est statistiquement découpée par l'INSEE en 7 IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) : Bourg Belle Etoile-Derrière Morne-Rodon, Lassale- Rivière Canaris, Eudorcait-Perou, Morne des Esses-St Laurent-St Aroman, Fonds Saint-Jacques-Rodin, Reclée-Bezaudin. Il s'agit d'un découpage du territoire en mailles de taille homogène, c'est l'élément de base en matière de diffusion de données infra-communales. Bien que ce maillage ne soit pas conforme à celui des quartiers, il permet d'avoir un aperçu des évolutions par groupe de quartiers.

¹ Idem

² Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2019

³ Populations légales 2017 Recensement de la population Régions, départements, arrondissements, cantons et communes. Lien : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4265429?sommaire=4265511>



Source(s) : Insee, Recensements de la population. Données infra-communales -Population

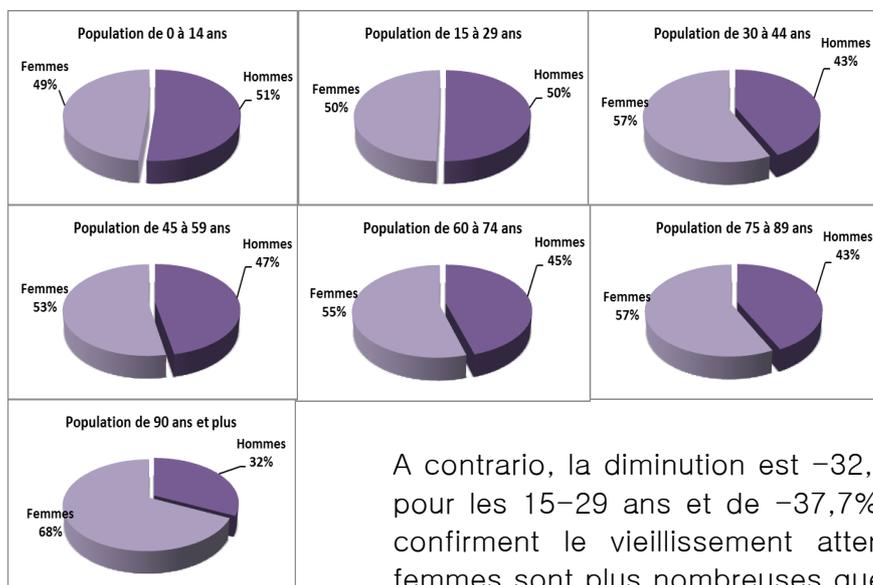
Tous les IRIS connaissent une baisse de leur population, mais celle-ci varie en fonction des IRIS (pour la période 2010 à 2016). Elle est très sensible sur les IRIS de Lassale-Rivière Canaris, Eudorçait-Pérou et Bourg et l'est de manière bien moindre sur les IRIS du Morne des Esses-Saint-Laurent et Fonds Saint-Jacques-Rodon.

Sainte-Marie et le vieillissement de la population

Les informations suivantes proviennent également de l'INSEE mais s'appuient sur les RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019. Elles permettent d'étudier le profil de la population de Sainte-Marie.

	Hommes	%	Femmes	%
0 à 19 ans	1880	24,8	1754	20,4
20 à 64 ans	4140	54,7	4897	56,8
65 ans ou plus	1547	20,4	1968	22,8

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.



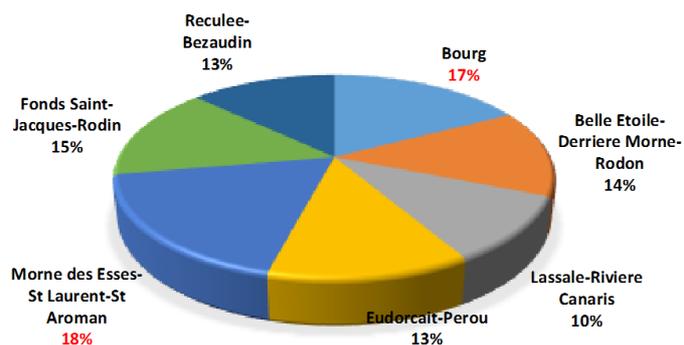
Dans la commune les personnes de 0 à 29 ans représentent plus d'un tiers (1/3) de la population de la commune, soit 5068 personnes. Les personnes de 60 ans et plus représentent 27,9% de la population en 2016. Il est à noter en outre que le calcul du taux d'évolution révèle une progression de 67,5% de la population des personnes âgées de 75 ans et plus.

A contrario, la diminution est -32,4% pour la catégorie 0-14 ans, de -23,2 pour les 15-29 ans et de -37,7% pour celle de 30-44 ans. Ces données confirment le vieillissement attendu de la population samaritaine. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dès la tranche d'âge de 30 à 44 ans.

Elles représentent 68% de la population totale pour les 90 ans et plus. L'ensemble de ces informations explique la forme de la pyramide des âges marquée par le vieillissement de la génération du baby-boom.

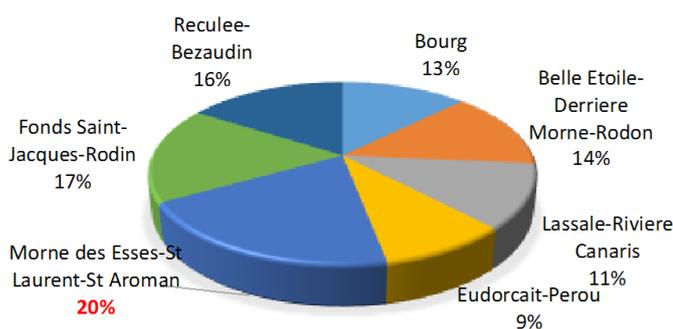
L'analyse de l'âge de la population par IRIS est révélatrice de l'importance relative de de l'IRIS dénommé Morne des Esses, Saint-Laurent, Saint Aroman. On peut noter en repérant les populations en bleu foncé et en jaune que pour le Bourg noter la population de 75 ans et plus et celle de 0 à 14 ans sont quasiment identiques.

Répartition de la population de 75 ans et plus par IRIS



Source(s) : Insee, données infra communales - Recensements de la population.

Répartition de la population de 0 à 14 ans par IRIS



Mobilité des populations

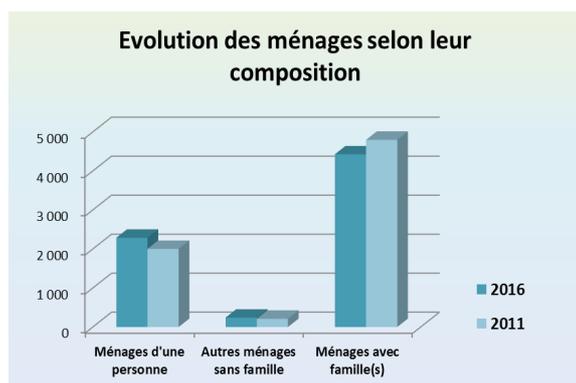
Lieu de résidence un an auparavant

	2016	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	16 052	100
Dans le même logement	15 360	95,7
Dans un autre logement de la même commune	382	2,4
Dans une autre commune	310	1,9

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

Seules 310 personnes résidaient dans une autre commune un an avant 2016. Cela peut donner une appréciation du nombre de personnes nouvellement arrivées sur le territoire. Cela représente 1,9% de la population. En termes de mouvement d'un logement à l'autre, 382 personnes sont concernées, ce qui représente 2,4%.

La composition des ménages



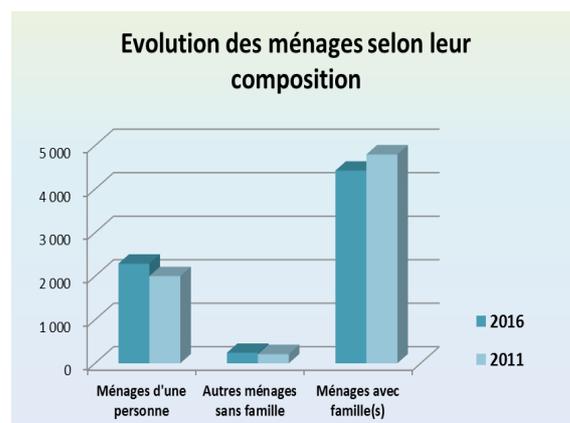
Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019)

On dénombre 6 953 ménages en 2016 contre 7 009 en 2011. Cette différence représente 56 ménages et 1 751 personnes. Ces ménages sont catégorisés en ménages d'une personne, autres ménages sans famille, ménages avec familles.

Selon l'Insee, « de manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne »⁴.

En 2016, les ménages avec familles sont au nombre de 4 645, soit 64% contre 68,4% en 2011. Leur part diminue contrairement à celle des ménages d'une personne dont la part s'accroît de 28,6% à 32,9% entre 2011 et 2016. Les ménages composés d'un homme seul sont légèrement plus nombreux, 1 149 personnes ou ménages en 2016 (1 139 pour les femmes).

C'est en majorité les personnes de 80 ans et plus qui vivent seules, elles sont 38,8% qui sont composés d'une femme seule. Entre 65 ans et 79 ans, c'est presque un tiers (27,6%) de personnes qui dans cette même configuration familiale.



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019)

Monoparentalité

Le portrait de territoire réalisé par le COMPAS rappelait qu'une attention particulière devait être portée aux familles monoparentales qui ne rencontrent pas forcément de difficultés mais qui sont plus exposées aux risques de pauvreté et de difficultés éducatives.

L'évaluation du nombre de familles monoparentales peut être réalisée sur la base du nombre de ménages ou du nombre de familles. Le pourcentage de représentation peut varier sensiblement en prenant en compte l'un ou l'autre critère.

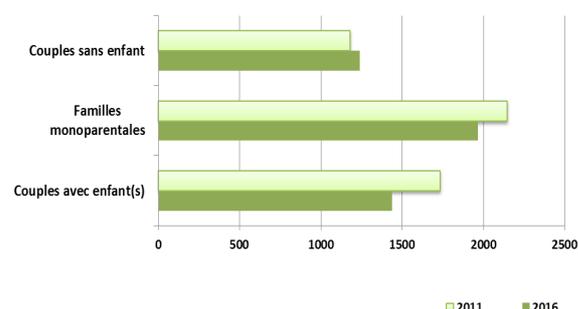
« Une famille est la partie d'un ménage comprenant au

moins deux personnes et constituée soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale). Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles »⁵. Ainsi la famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

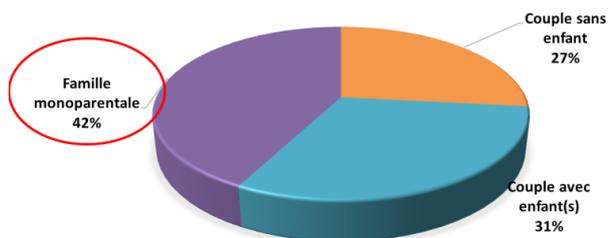
⁴ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1465>

⁵ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1465>

Composition des familles en 2011 et 2016



Nombre de familles selon le type de famille



Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

L'effectif total est constitué de 4 645 familles dont 42,4% sont des familles monoparentales.

Dans ce groupe, les femmes seules sont les plus représentées avec 1 757 familles (37,8% à Sainte-Marie) pour seulement 210 familles constituées d'un homme seul avec un ou plusieurs enfants.

Le détail de la composition des familles monoparentales d'une femme avec enfants montre que plus d'un tiers (36%) d'entre elles héberge 1 enfant de moins de 25 ans.

Ce qui porte à 55% les familles monoparentales hébergeant 1 ou 2 enfants de moins de 25 ans. Les familles monoparentales composées d'une femme de 3 enfants et plus représentent environ 10% de l'effectif. Enfin, 32% des familles monoparentales de femme n'hébergent pas d'enfants de moins de 25 ans. Il n'y aurait donc que de jeunes adultes. Les femmes de cette catégorie de familles sont seulement 33% à être classées dans la catégorie « actif ayant un emploi ». Les 67% restants sont identifiées comme « Famille monoparentale composée d'une femme autre que 'actif ayant un emploi' ».

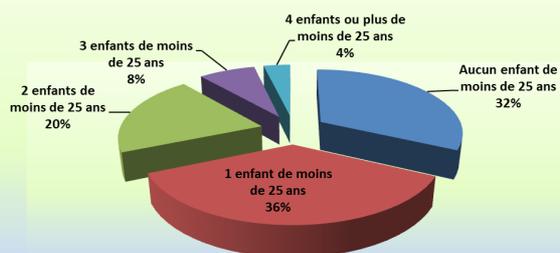
La répartition par nombre d'enfants se modifie alors au profit des familles n'hébergeant aucun enfant de moins de 25 ans dont la part passe à 41%. Pour les familles avec 1 enfant de moins de 25 ans, le taux passe à 28%.

Les enfants de 11 à 17 ans sont les plus nombreux dans les familles monoparentales composées d'une femme. De 11 à 24 ans, ils représentent 38% des enfants. Les enfants de moins de 3 ans ne représentent que 8% de l'effectif d'enfants de familles monoparentales composées d'une femme avec enfants.

La prise en compte des ménages, dont la part la plus importante est composée de ménages d'une personne laisse apparaître un taux de ménages monoparentaux de 25,3% (1 759 ménages) en diminution par rapport à celui de 2011 (27,1%). Une diminution de 8% entre 2011 et 2016.

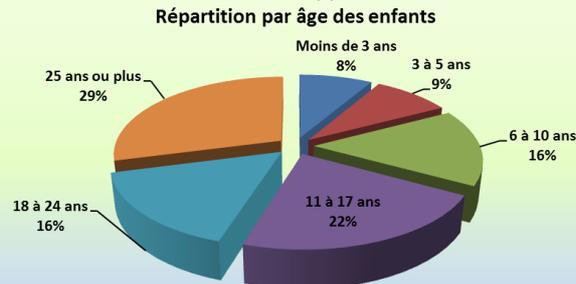
La prise en compte des familles et l'analyse de leur composition permet d'obtenir des résultats différents. L'INSEE fournit le détail des familles regroupées.

Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)
Répartition par nombre d'enfants



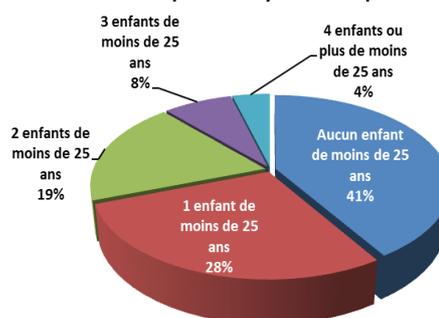
Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)
Répartition par âge des enfants



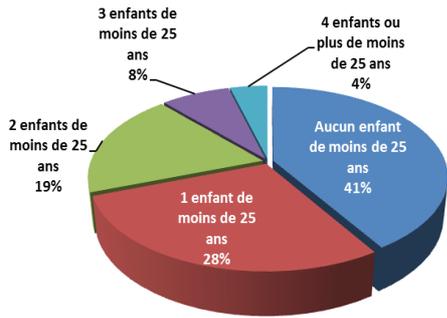
Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

Famille monoparentale composée d'une femme autre que 'actif ayant un emploi'



Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

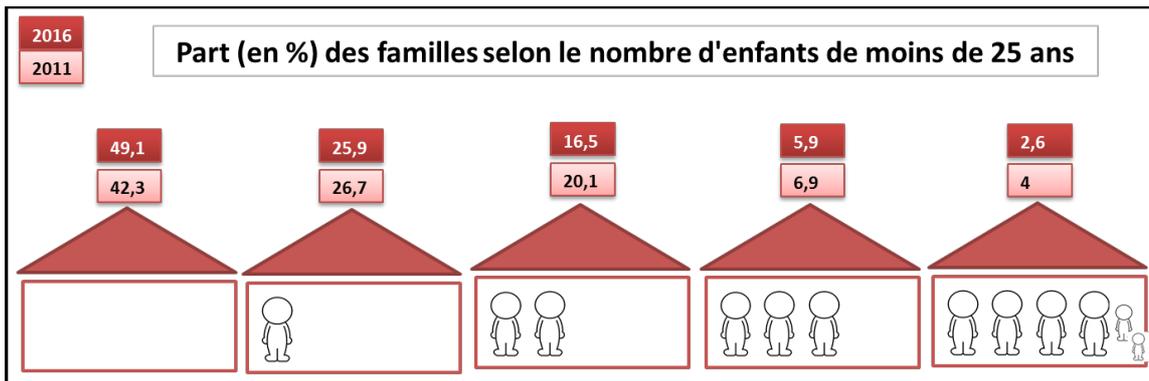
Famille monoparentale composée d'une femme autre que 'actif ayant un emploi'



Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

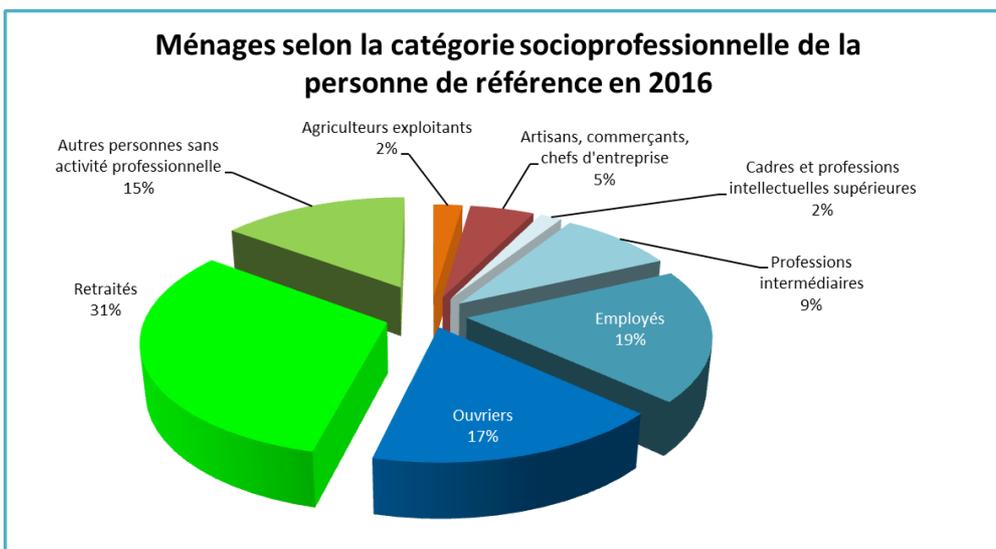
Les couples sans enfants sont mieux représentés en 2016 par rapport à 2011. Les familles nombreuses de 4 enfants ou plus chutent de 200 à 123 et les familles sans enfants, qui constituent 49,1% de l'ensemble, progressent de 2 142 à 2 280.

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.



Les CSP des ménages

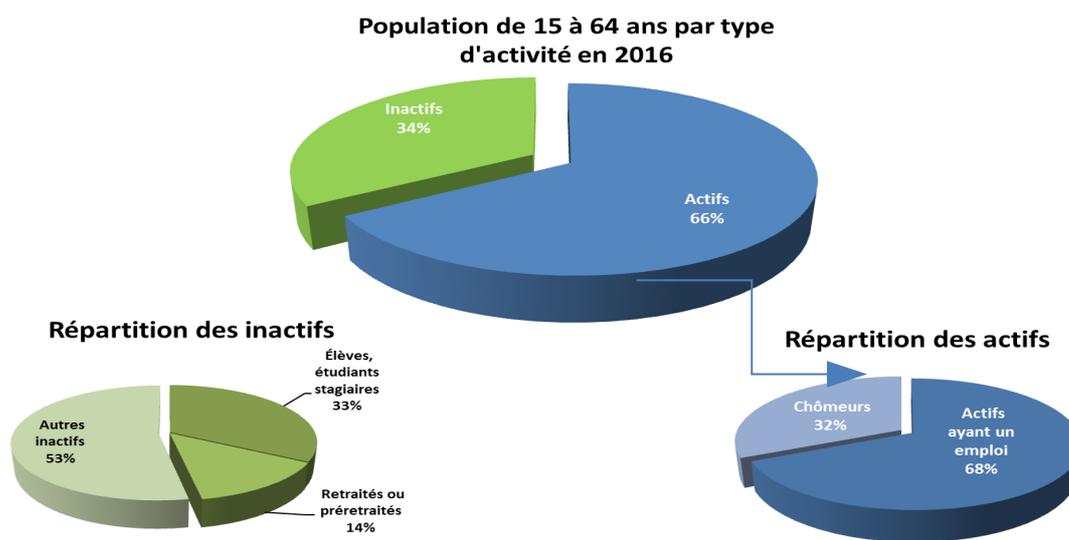
L'ABS 2016 concluait déjà à la diminution de la taille des ménages et l'expliquait par la décohabitation juvénile (départ des enfants devenus jeunes adultes du domicile parental) et le vieillissement de la population. Ce dernier phénomène entraîne une progression des couples sans enfants et des ménages d'une personne seule (à la suite du décès du conjoint).



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

C'est, selon l'ABS, un constat récurrent sur l'ensemble des territoires.

Les personnes de référence des ménages sont, en 2016, en majorité retraités (31%), puis employés (19%), ouvriers (17%) ou sans activité professionnelle pour 15% des ménages. 46% des ménages ont une personne de référence sans activité professionnelle ou à la retraite.



Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

Activité / Emploi

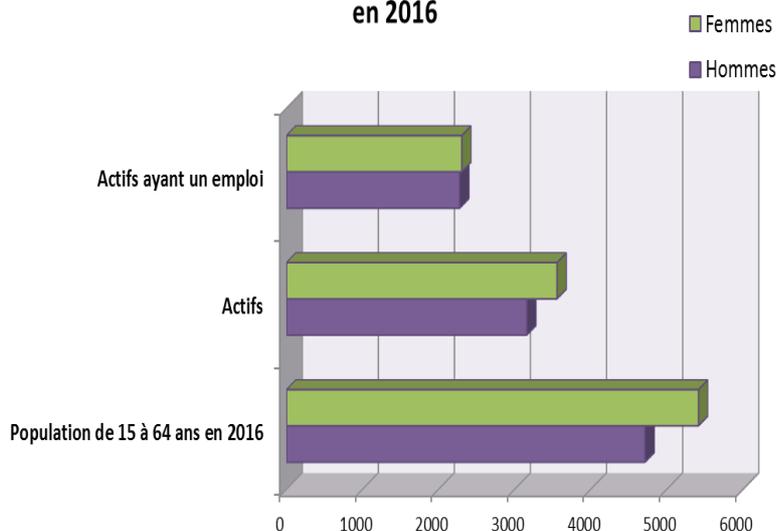
La Ville de Sainte-Marie compte en 2016, 10 127 personnes de 15 à 64 ans. Comme pour la population totale, ce chiffre connaît une baisse sur la période 2011-2016, elle est de d'environ 10%. Le taux d'activité est aussi légèrement en retrait de 66,3% en 2016 contre 67,6% en 2011.

Les actifs comprennent les actifs ayant un emploi et les chômeurs⁶ au sens de l'INSEE. Sont considérés comme inactifs 33,7% de la population en âge de travailler.

Il s'agit des élèves et des étudiants non rémunérés qui représentent 11,2%, des retraités et préretraités et des autres inactifs qui représentent respectivement 4,7% et 17,9%.

Parmi les actifs, les actifs ayant un emploi représentent 45,2% de l'ensemble de la population concernée et les chômeurs 21,1%. Ce dernier pourcentage est en baisse de presque 3 points. En conclusion, 57,6% de la population étudiée est soit inactive soit au chômage.

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe en 2016



Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

⁶ Définition du chômage au sens de l'INSEE : Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un.

Les femmes sont plus nombreuses au sein de la population active, l'effectif de la population d'actifs ayant un emploi est également plus important (2 304 femmes et 2 277 hommes) mais le taux d'emploi n'est que de 42,5% pour les femmes et de 48,3% pour les hommes.

	France	Martinique	CA du Pays Nord Martinique	Sainte-Marie	Trinité	Robert
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2016	26 343 023	130 259	24 321	3 046	4 309	4 917
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2016, en %	86,8	84,1	80,6	77,4	86,4	79,1
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	0	-0,4	-0,5	-1,6	-0,8	0,9
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2016	73,8	71,6	70,8	66,3	75,4	73,3
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2016	14,1	25,1	28,1	31,8	27,6	29

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

Sainte-Marie présente le taux d'activité le plus faible comparativement à la France, la Martinique, Cap Nord ou le Robert dont le taux se rapproche de celui de la France Métropolitaine. Il est encore plus élevé dans la commune de La Trinité avec un taux de 75,4%. C'est un constat similaire pour d'autres données : l'emploi salarié au lieu de travail, la variation de l'emploi total et le taux de chômage.

La distinction par âge révèle que 55,7% des actifs de 25 à 54 ans et 43,5% des actifs de 55 à 64 ans disposent d'un emploi.

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par âge et par sexe en 2016



Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

Sur l'ensemble, les femmes sont légèrement majoritaires. 50,3% d'entre elles disposent d'un emploi pour 49,7% d'hommes. Les répartitions par âge des femmes et des hommes montrent que les hommes sont 7,2% à disposer d'un emploi contre 4,3% pour les femmes entre 15 et 24 ans. Ils travaillent donc plus jeunes. Pour la tranche d'âge de 25 à 54 ans, les hommes ne sont que 67,8% et les femmes 75,5%.

Sur la tranche d'âge 55 à 64 ans, les taux sont de 20,2% et 25,5% respectivement pour les femmes et les hommes

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition de la population active de 15 à 64 ans est favorable aux employés et aux ouvriers qui ensemble cumulent 59,7% des actifs ayant un emploi en 2016. Ce chiffre doit être pris en compte avec précaution étant donné que le total des CSP présentées n'est que 88% de l'ensemble.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Le taux de chômage est en nette diminution de -33% entre 2011 (2 843 personnes) et 2016 (2 133 personnes). Il passe de 37,3% à 31,8% avec une baisse de plus de 6 points pour le taux de chômage des hommes et de presque 5 points pour celui des femmes. Si l'on compare au niveau de la France métropolitaine pour lequel le taux de chômage est 14,1%, la situation semble très critique dans la commune dont le taux est deux fois plus important. La comparaison avec le taux de la Martinique

(25,1%) et celui de Cap Nord (28,1) et de deux communes voisines (Le Robert 29% et La Trinité 27,6%) révèle aussi la fragilité de la commune.

Cependant les femmes restent également majoritairement au chômage sans que cette tendance ne s'inverse. La part des femmes parmi les chômeurs passe de 56,3% en 2011 à 58,7 en 2016. Les femmes sont particulièrement touchées dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans : 66,7% contre 47,6% pour les hommes soit 19 points d'écart. Cette différence est moindre pour les deux autres tranches d'âge.

Taux de chômage (au sens du recensement) des 15–64 ans par sexe et âge en 2016

Tranche d'âge	Hommes	Femmes
15 à 24 ans	47,6	66,7
25 à 54 ans	28,8	34,9
55 à 64 ans	16,2	21,2

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

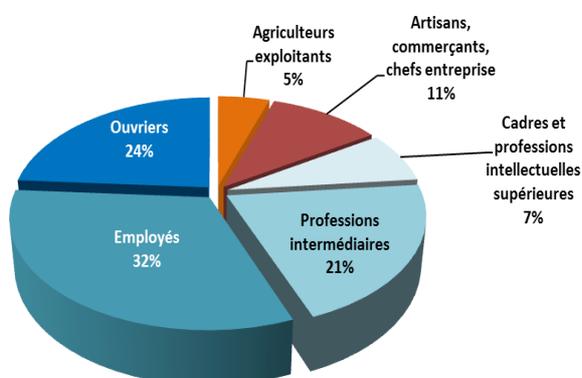
Le nombre d'emploi dans la zone est en diminution de 8%. Un peu moins de 300 emplois perdus entre 2011 et 2016. L'indicateur de concentration d'emploi (égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) passe de 68,1% à 65,4% durant la période 2011–2016. Les actifs ayant un emploi sont très majoritairement salariés, 77,4% en 2016, 81% en 2011, dont 45,4% de femmes et 21,8% de temps partiel. Le temps partiel concerne ainsi un cinquième de l'ensemble de la population ayant un emploi.

Emplois selon le statut professionnel

	2016	%	2011	%
Ensemble	3 046	100	3 300	100
Salariés	2 359	77,4	2 675	81
–dont femmes	1 385	45,4	1 580	47,9
–dont temps partiel	664	21,8	676	20,5
Non-salariés	687	22,6	626	19
–dont femmes	265	8,7	232	7
–dont temps partiel	86	2,8	88	2,7

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2019.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2016

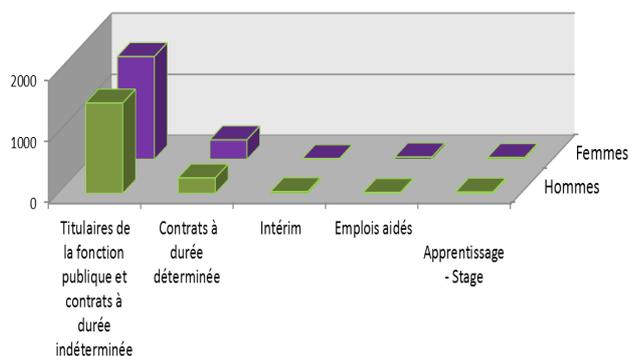


Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

Les ouvriers et les salariés représentent 55,8% de l'effectif des personnes ayant un emploi : 31,9 d'employés et 23,9% d'ouvriers. Les agriculteurs exploitants représentent 5% de l'ensemble (3,7% en 2011) et les artisans commerçants et chefs d'entreprise 10,9% (11,7% en 2011).

Les emplois relèvent essentiellement du secteur de l'Administration publique, enseignement, santé, action sociale pour 43,7%, du transport, du commerce et des services divers pour 30,5%. L'agriculture, l'industrie et la construction représentent 25,8%.

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2016 (salariés)



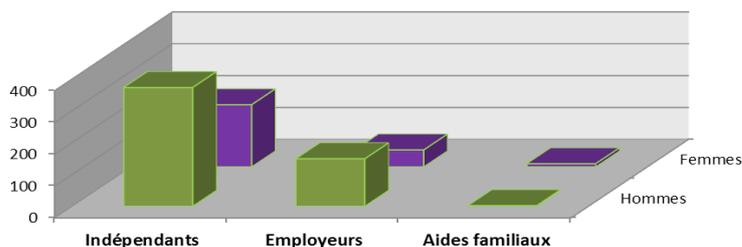
Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

58,3% des actifs ayant un emploi qui résident dans la commune n'y travaillent pas. Entre 2011 et 2016, le nombre de personnes qui travaillent à Sainte-Marie a diminué alors que le nombre de personnes travaillant dans une autre commune est resté presque stable. Pour se rendre au travail les actifs le font à 80% en voiture camions ou fourgonnette.

Les femmes sont en grande partie dans l'administration (74,2%) et le secteur commerce transport, services divers (50,9%). le taux de féminisation est calculé à 74,8% et 55,6% pour ces deux derniers secteurs.

Parmi les salariés (77,4% de l'ensemble) les titulaires de la fonction publique et les personnes en CDI représentent 63,6% de l'effectif et parmi les non-salariés (22,6%), les indépendants sont les plus nombreux avec 16,1%.

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2016 (Non-salariés)



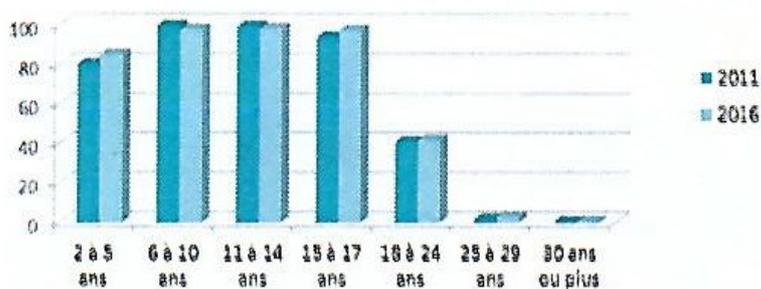
Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

Scolarisation et formation

Le taux de scolarisation⁷ à Sainte-Marie en 2016 montre une faible variation entre 2 à 17 ans, en général la période du cycle terminal (première et terminal du lycée). Ce taux est généralement supérieur de quelques points pour les hommes sauf pour la tranche d'âge de 18 à 24 ans. Après cette période, l'écart ne semble plus significatif.

A partir de 18 ans, quel que soit le sexe, le taux de scolarisation s'effondre entre les tranches d'âge. Il passe de 98% pour les 18-24 ans à 39,3 pour les 25-29 ans du côté des hommes et de 95,6% à 43,6% pour les femmes sur les mêmes tranches d'âge.

Taux de scolarisation selon l'âge (en %) en 2011 et 2016



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

⁷ Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge.

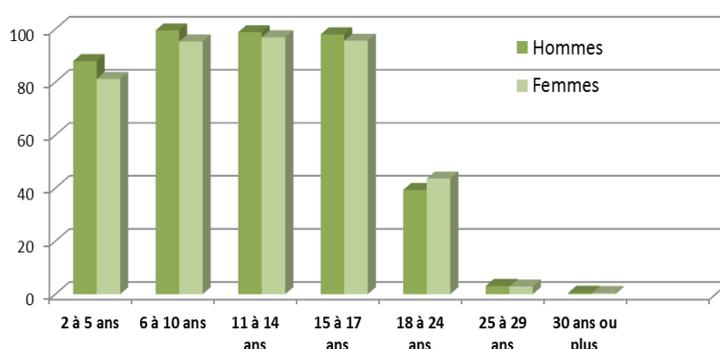
De 25 à 29 ans, le taux de scolarisation n'est plus que de 3,1% et 2,9% respectivement chez les hommes et chez les femmes. Au-delà de 30 ans ce taux est proche de 0.

Il n'y a pas d'évolution notable du taux de scolarisation entre 2011 et 2016, à l'exception de la tranche d'âge des 30 ans et plus dont le taux a presque doublé passant de 1,7% en 2011 à 3% en 2016.

Ces résultats se lisent également dans le recueil des données relatives au diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus.

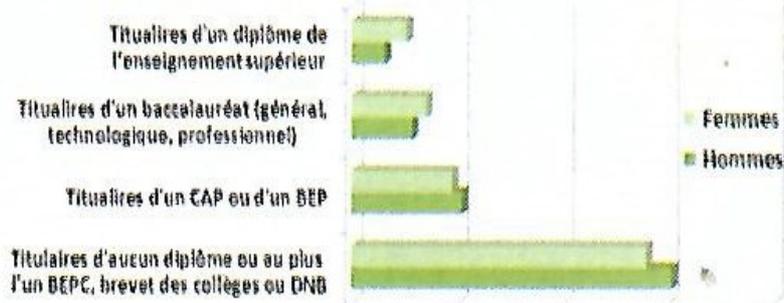
Les femmes (4,3%) sont plus nombreuses que les hommes (11,6%) à être titulaires d'un baccalauréat et le sont encore davantage pour l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur : 10,5% pour les femmes et 6,3% pour les hommes.

Taux de scolarisation selon l'âge et le sexe en 2016



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %) selon le sexe en 2016



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Les hommes sont plus nombreux à n'avoir aucun diplôme ou être titulaire d'un BEPC ou DNB (61% pour les hommes contre 56,1% pour les femmes).

La même tendance est observée pour le CAP ou le BEP.

En termes d'évolution entre 2011 et 2016, la situation progresse favorablement à l'obtention d'un diplôme. Le pourcentage d'individu sans diplôme diminue, passant de 63,9% à 58,3%. Le taux pour les titulaires de BEP ou CAP progresse de 2 points, davantage encore pour le baccalauréat.

Dans une moindre mesure, cette progression est sensible pour le diplôme d'enseignement supérieur 7,4% en 2011 contre 8,6% en 2016.

Niveau de vie

Revenus et pauvreté des ménages en Martinique en 2016 :

Revenus	Martinique	CA du Pays Nord Martinique	Sainte-Marie
Nombre de ménages fiscaux en 2016	148 960	40 146	6 560
Part des ménages fiscaux imposés en 2016, en %	33,3	26,4	19
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2016, en euros	17 057	15 428	13 907
Taux de pauvreté en 2016, en %	29,8	35	42

Avertissement : Pour des raisons de secret statistique, certains indicateurs peuvent ne pas être renseignés. A cause de l'absence de données de certains DOM, le niveau France n'est pas disponible (voir les données niveau France métropolitaine). Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2019

Taux de pauvreté en 2017 en Martinique

Libellé géographique	Taux de pauvreté au seuil de 40% (%)	Taux de pauvreté au seuil de 50% (%)	Taux de pauvreté au seuil de 60% (%)	Médiane sur la sous-population pauvre au seuil de 60% (€)	Intensité de la pauvreté au seuil de 60%
Saint-Pierre	13	26	40	9670	0,237
Sainte-Marie	13	26	40	9680	0,236
Le Marigot	13	23	37	9740	0,231
Le Lorrain	12	27	40	9670	0,237
Basse-Pointe	11	24	38	9780	0,228
Le Morne-Rouge	11	21	34	9830	0,224
Gros-Morne	10	22	33	9720	0,233
Le Robert	10	20	31	9730	0,232
La Trinité	9	19	28	9620	0,240
Le Carbet	7	15	23	9850	0,223
Case-Pilote	6	12	18	9490	0,251

Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) – Année 2017 Taux de pauvreté – niveaux de vie des personnes pauvres – Ensemble

Sainte Marie compte 6 560 ménages fiscaux qui représentent 13 179 personnes (cumul des personnes inscrites sur les déclarations de revenus qui le composent, qui n'habitent pas forcément sur le territoire). La part des ménages fiscaux imposés n'est néanmoins que de 19%.

La médiane du revenu disponible qui est la valeur qui partage la distribution des revenus en deux parties égales est 13 907 euros (soit 1 158 euros mensuels). C'est de manière équivalente le revenu disponible au-dessus duquel se situent 50 % des revenus.

Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie⁸ est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian⁹ de France métropolitaine.

⁸ Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

⁹ Un individu est considéré comme pauvre en France quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 867 euros ou à 1 041 euros selon que l'on utilise le seuil à 50 % ou 60 % du niveau de vie médian (Insee, données 2017).

Le taux de pauvreté est chiffré à 42%, il est relativement identique selon la tranche d'âge à l'exception de la tranche d'âge proche du début de l'âge de la retraite légale de 60 à 74 ans, il est alors de 35%. Il passe ensuite à 44% pour les personnes références fiscales de 75 ans et plus. Les locataires sont davantage touchés que les propriétaires (37%) avec un taux de pauvreté de 49%.

Distribution des revenus disponibles de l'année 2016

La décomposition des revenus disponibles montre que les revenus d'activités constituent 64,1% des revenus disponibles dont 55,1% de salaires et traitements. 9% sont des indemnités de chômage ou des revenus d'activités non salariées.

Les prestations représentent 17,3% des revenus disponibles dont 13,6% de minima sociaux et de prestations logement. Les impôts viennent ensuite grever les revenus de -10,3%.

Le salaire net horaire moyen en euros est dans l'ensemble de 11,9 euros. Les hommes ont une rémunération horaire moyenne de 1 euros de plus que les femmes. Les inégalités se creusent pour la catégorie socioprofessionnelle des cadres : c'est plus de 9 euros de plus pour les hommes.

Pour les professions intermédiaires et les ouvriers c'est 1,6 et 1,7 euros de plus. Pour les employés la différence est moindre.

L'écart de salaire net horaire des femmes par rapport aux hommes est dans l'ensemble de -8,5% et pour les cadres -30,2%, -2,6% et -15,2% respectivement pour les employés et les ouvriers. Cet écart se creuse en % avec l'âge.

Revenus et prestations sociales

Selon la Caisse d'Allocation Familiale, le foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et/ou monétaire), et l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur (conjoint, enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge).

Plusieurs foyers allocataires peuvent cohabiter dans un même lieu, ils constituent alors un seul ménage¹⁰ au sens de la définition statistique Insee. En prenant en compte le nombre de ménages en 2016, la part de ménages allocataires monte à 70,8%. La part des ménages dont les ressources sont constituées à 50%u plus de prestations sociales est de 39,9%. On dénombre donc 43,8% de ménages dont les ressources sont constituées de 100% de prestations sociales.

¹⁰ C'est le cas, par exemple, lorsque un couple perçoit des allocations logement et héberge son enfant titulaire d'un minimum social des Caf (RSO, RSA, AAH). En pratique, le terme "allocataire" est souvent utilisé à la place de "foyer allocataire".



Nombre d'Allocataires	Nombre de foyers allocataires dont les ressources sont constitués à 50% ou plus de prestations CAF	Nombre de foyers allocataires dont les ressources sont constitués à 100% ou plus de prestations CAF	Nombre de foyers allocataires dont les ressources sont constitués à 50% ou plus de prestations CAF / Nombre d'Allocataires	Nombre de foyers allocataires dont les ressources sont constitués à 100% ou plus de prestations CAF / Nombre d'Allocataires
4 921	2 725	2 156	55,4%	43,8%

Nombre de ménages 2016 (RP INSEE)	Part des ménages allocataires	Part des ménages dont les ressources sont constituées à 50% ou plus de prestations sociales	Part des ménages dont les ressources sont constituées à 100% ou plus de prestations sociales
6 953	70,8%	39,2%	43,8%

Part des foyers allocataires dont les ressources sont constituées à 50% ou plus de prestations sociales



Part des foyers allocataires dont les ressources sont constituées à 100% ou plus de prestations sociales

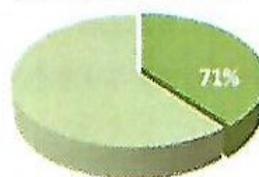


Source : Datacaf.fr – Chiffres 2018

Selon les données de la Caisse d'allocations familiales, le nombre d'allocataires¹¹ pour la commune est de 4 931. Le nombre de foyers allocataires dont les ressources sont constituées à 50% ou plus de prestations CAF est de 2 225. Cela représente une part de 55,4%. Pour ceux dont les ressources sont constituées à 100% ou plus de prestations CAF le nombre est de 2 156 et la part de 43,8% des allocataires.

En prenant en compte le nombre de ménages en 2016 (provenant de l'INSEE), la part de ménages allocataires monterait à 70,8%. La part des ménages dont les ressources sont constituées à 50% ou plus de prestations sociales serait de 39,9%. On dénombrerait donc 43,8% de ménages dont les ressources sont constituées de 100% de prestations sociales.

Part des ménages (RP 2016) dont les ressources sont constituées à 50% ou plus de prestations sociales



Part des ménages (RP 2016) dont les ressources sont constituées à 100% ou plus de prestations sociales



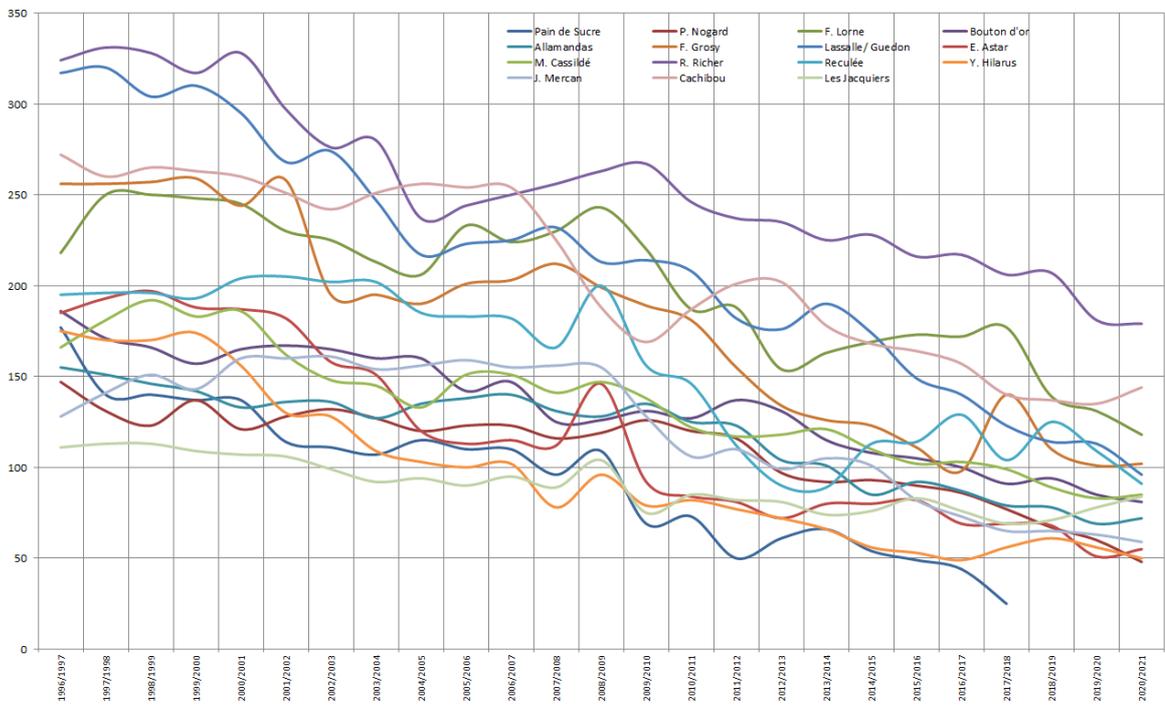
Source : Insee RP 2016 Datacaf.fr – Chiffres 2018 – Estimation CLS

¹¹ Le foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et/ou monétaire), et l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur (conjoint, enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge). Plusieurs foyers allocataires peuvent cohabiter dans un même lieu, ils constituent alors un seul ménage au sens de la définition statistique Insee. C'est le cas, par exemple, lorsque un couple perçoit des allocations logement et héberge son enfant titulaire d'un minimum social des Caf (RSO, RSA, AAH). En pratique, le terme "allocataire" est souvent utilisé à la place de "foyer allocataire".

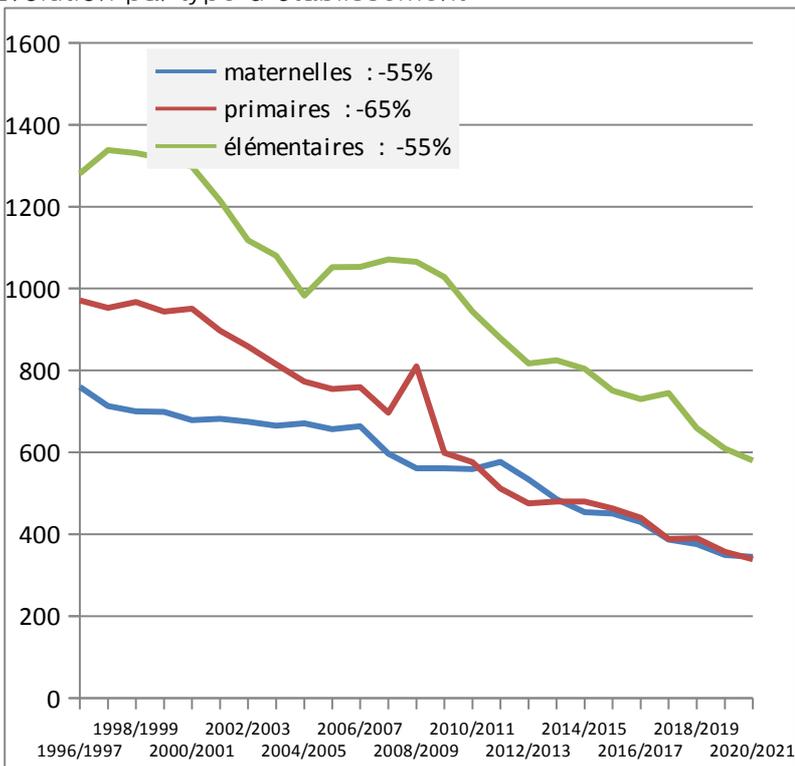
FOCUS sur l'évolution de la population scolaire

Evolution des effectifs scolaires de 1996 à 2021

	évolutions																								
	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010	2008/2009	2007/2008	2006/2007	2005/2006	2004/2005	2003/2004	2002/2003	2001/2002	2000/2001	1999/2000	1998/1999	1997/1998	1996/1997
Allamandas	72	69	78	79	87	92	85	101	104	123	125	135	128	131	138	135	127	136	136	133	142	146	151	151	155
Bouton d'or	81	85	94	91	100	105	108	115	131	137	127	131	126	147	142	160	160	165	167	165	157	166	171	186	186
P. Nogard	48	60	67	77	86	90	93	92	97	116	120	119	116	123	123	120	127	132	128	121	137	123	131	147	147
Cachibou	144	135	140	140	157	164	168	178	202	201	187	169	188	225	254	256	251	242	251	260	263	265	260	272	272
maternelles	345	349	376	387	430	451	454	486	534	577	559	561	561	664	657	671	665	675	682	679	699	700	713	760	760
E. Astar	55	51	68	69	69	82	80	80	72	81	84	92	146	112	115	120	151	158	182	187	188	197	185	185	185
Y. Hilarus	50	56	61	56	49	53	56	66	72	77	82	79	96	102	100	103	109	128	130	156	174	170	175	175	175
Pain de Sucre	-100%			25	44	49	54	66	61	50	73	69	109	96	110	115	107	111	114	137	140	140	140	177	177
J. Mercan	59	63	65	65	73	82	101	105	99	110	106	128	155	155	159	156	154	161	160	160	143	151	128	128	128
Reculée	91	109	125	104	129	114	89	89	90	112	146	156	200	182	183	202	202	202	205	204	193	196	196	195	195
Les Jacquiers	84	78	71	69	76	83	76	74	81	82	85	104	104	89	90	94	92	99	106	107	109	113	111	111	111
primaires	339	357	390	388	440	463	480	480	475	512	576	599	810	697	755	773	815	859	897	951	944	967	971	971	971
R. Richer	179	181	207	206	217	228	225	225	235	246	246	267	263	256	244	237	280	276	297	328	317	328	324	324	324
Lassalle/Guedon	96	113	114	123	140	149	174	190	176	182	208	214	213	232	225	217	247	274	268	295	310	304	320	317	317
F. Lorne	118	131	139	177	172	169	163	154	154	188	187	220	243	230	224	206	213	225	230	245	248	250	250	218	218
F. Grosy	102	101	110	140	98	123	111	134	134	155	181	189	199	212	201	190	195	195	258	244	259	256	256	256	256
M. Cassidié	85	83	89	99	103	102	110	121	118	122	122	138	147	141	151	133	145	148	162	186	183	181	166	166	166
élémentaires	580	609	659	745	730	804	825	817	879	944	1065	1078	1065	1071	1053	983	1080	1118	1215	1298	1317	1331	1281	1281	1281
TOTAL	1264	1315	1425	1520	1600	1665	1738	1791	1826	1968	2079	2188	2436	2365	2476	2427	2560	2794	2794	2928	2960	2998	3012	3012	3012



Evolution par type d'établissement



Sur toute la période, les établissements scolaires qui enregistrent la plus forte baisse sont les écoles primaires (de la petite section aux classes de CM 1 et 2) avec une diminution de 65% des effectifs alors que les écoles maternelles et élémentaires ne voient leurs effectifs diminuer que de 55%.

On note que les écoles primaires sont celles qui se situent dans les quartiers « de campagne ».

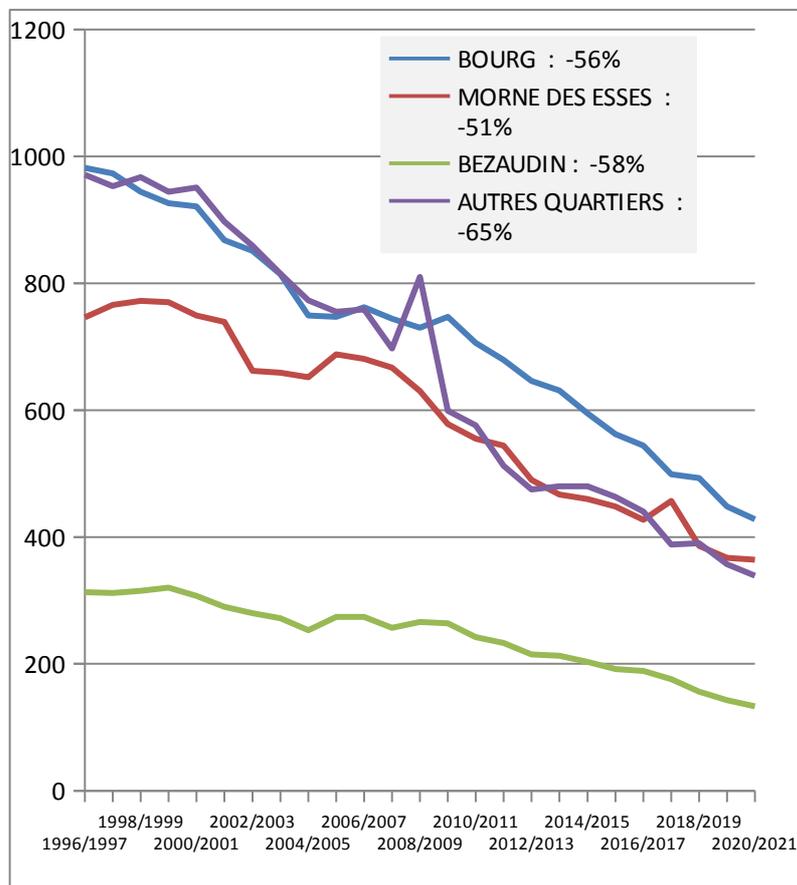
Evolution par quartier

Les écoles de « campagne » voient leurs effectifs diminuer de façon très importante (-65%).

Cette évolution est tout aussi importante pour le Bourg (-56%) et Bezaudin mais de façon légèrement moins marquée (-58%). Le quartier qui s'en sort « le moins mal » est le Morne des Esses (-51%).

Cette tendance est plus nette au cours des 3 dernières années avec les écoles du Morne des Esses qui ne perdent que 6% de leurs effectifs alors que le Bourg en perd 17%, Bezaudin 15% et les autres quartiers 13%.

Cette situation s'explique surtout par la très légère augmentation des effectifs de l'école maternelle Kachibous (4 élèves en plus en 2020 soit une hausse de 3%).



FOCUS sur les personnes en situation de handicap (PSH)¹²

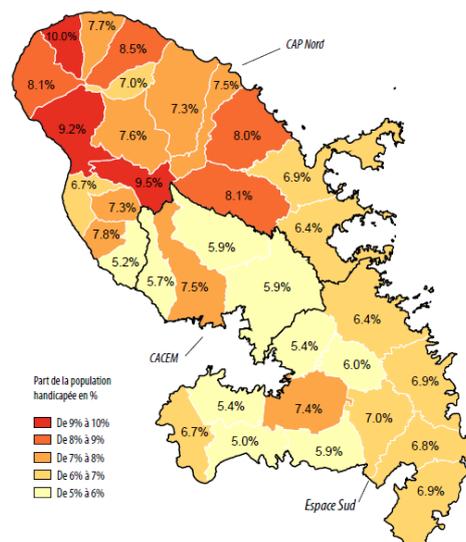
La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable, ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Près de 7% de la population martiniquaise est reconnue en tant que personnes handicapées par la Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap (MMPH). La part de la population handicapée est plus importante sur les communes du nord de la Martinique, elle atteint les 8% en ce qui concerne la commune de Sainte-Marie.

La population handicapée par âge

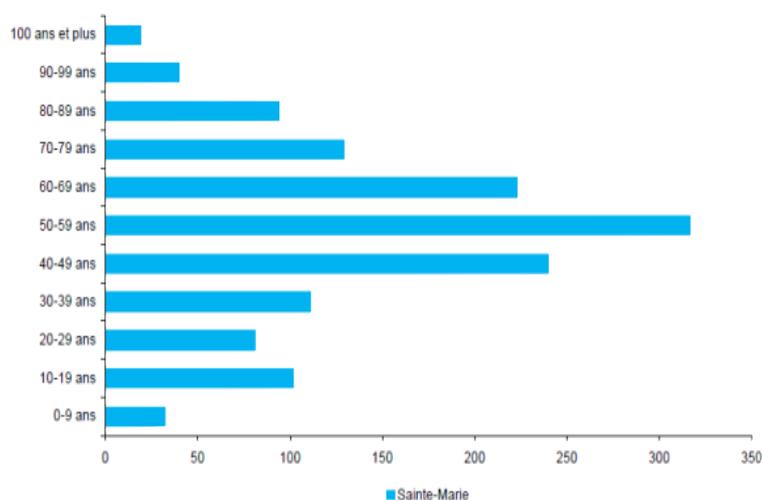
La population handicapée en 2015

Source : MDPH 2015 et Insee - Rp 2012



Répartition de la population handicapée par tranche d'âge

Source : MDPH 2015



Parmi les 1388 personnes handicapées résidentes à Sainte-Marie et recensées par la MMPH de la Martinique, plus de 550 personnes sont âgées entre 40 et 59 ans, soit 37% de l'ensemble de la population handicapée.

Un quart d'entre elles sont âgées entre 60 et 79 ans (environ 350 personnes), 12% sont âgées de 80 ans et plus (environ 150 personnes), 14% sont âgées entre 20 et 39 ans (plus de 190 personnes), enfin environ 130 jeunes de moins de 20 ans sont reconnus handicapés par la MMPH.

¹² Les deux graphiques de cette page ont été repris, non du rapport intermédiaire de l'IREPS mais directement de l'ABS Handicap dont sont issues les informations de l'IREPS.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Part de la population handicapée par tranche d'âge (en %)					
	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-79 ans	80 ans et plus
Sainte-Marie	3,1	5,9	10,3	10,6	15,6
CAP Nord	3,0	4,9	9,1	10,1	17,5
La Martinique	3,0	4,5	8,2	9,5	18,1

Source MDPH 2015

La répartition des personnes handicapées par déficience¹³

Sur la commune de Sainte-Marie, tout comme sur l'ensemble de la Martinique, les quatre catégories de déficiences les plus représentées sont :

- Les déficiences motrices, limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir : 26,5%
- Les déficiences intellectuelles, caractérisées par un fonctionnement mental inférieur à la moyenne : 19%
- Les déficiences du psychisme, se manifestant à travers divers troubles affectant la pensée, les émotions, le comportement : 15,9%
- Les déficiences viscérales, regroupant les déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique : 15,6%.

Catégorie de déficience	Sainte-Marie		CAP Nord		Martinique	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Déficiences auditives	38	2,7	211	2,7	779	3,0
Déficiences du langage et de la parole	71	5,1	338	4,4	1 237	4,7
Déficiences du psychisme	220	15,9	1 293	16,7	4 545	17,3
Déficiences intellectuelles	264	19,0	1 383	17,8	4 725	18,0
Déficiences motrices	368	26,5	2 052	26,5	6 937	26,4
Déficiences viscérales	216	15,6	1 244	16,0	3 836	14,6
Déficiences visuelles	58	4,2	295	3,8	1 052	4,0
Autres déficiences	158	11,4	861	11,1	2 875	11,0
Plurihandicap	6	0,4	38	0,5	139	0,5
Polyhandicap	24	1,7	120	1,5	406	1,5
Surhandicap	1	0,1	1	0,0	4	0,0
Total des personnes handicapées	1 388	100,0	7 752	100,0	26 243	100,0

Source : MDPH 2015

¹³ La déficience est une « perte de substance ou altération définitive ou provisoire, d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique ». Ce terme est plus global que celui de trouble, qui n'inclut pas de perte de substance. Une déficience est un problème du corps ou du cerveau ; un écart par rapport à une situation normale. Une déficience peut être - Motrice : paralysie, amputation, gêne dans les articulations ; - Sensorielle : cécité ou malvoyance, surdité partielle ou totale ; - Cognitive : troubles du comportement, de l'apprentissage, du langage ou de la compréhension.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Les allocataires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

La part des familles allocataires de l'AEEH est évaluée à 2,8% sur la commune de Sainte-Marie, contre 2,6% pour l'ensemble de la Martinique.

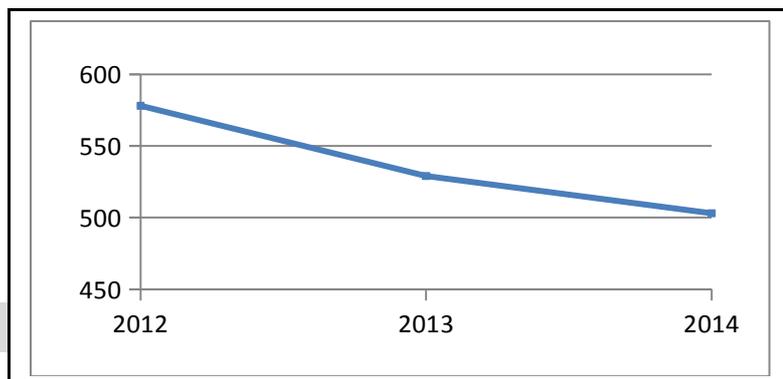
Le nombre de foyers allocataires de l'AEEH est en augmentation sur la Martinique avec +29% entre 2009 et 2014, alors que sur la commune de Sainte-Marie, ce chiffre est en diminution avec -1,3% sur cette même période.

Les enfants bénéficiaires de l'AEEH

Sur la commune de Sainte-Marie 1,7% des enfants âgés de moins de 20 ans sont bénéficiaires de l'AEEH en 2014. Entre 2013 et 2014, ce taux est en forte diminution sur la commune de Sainte-Marie, soit -26,9% contre -8,7% pour l'ensemble de la Martinique.

FOCUS sur la petite enfance

Sainte Marie : Evolution du nombre d'enfants de moins de 3ans entre 2012 et 2014 (familles allocataires)



Public potentiel

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2012 en Martinique : **12 879 (Insee)** Sources : Insee, RP2012 exploitation principale

Nombre enfants d'allocataires de moins de 3 ans en 2015

CAP NORD : 3 036

Sainte-Marie : 461

Evolution annuelle moyenne sur 3 ans de -6,7% entre 2012 et 2014 :

Source CAF BCA 2012,2013,2015/Imaje

Enfants d'allocataires	2012	2013	2014	2012/2014
Sainte-Marie	578	529	503	-6,7%
CAP Nord		3 128	3 193	
MARTINIQUE	12 377	11 865	11 841	-2,2%

Offre de garde

Taux de couverture accueil jeunes enfants :

naissances domiciliées 2012- 2014

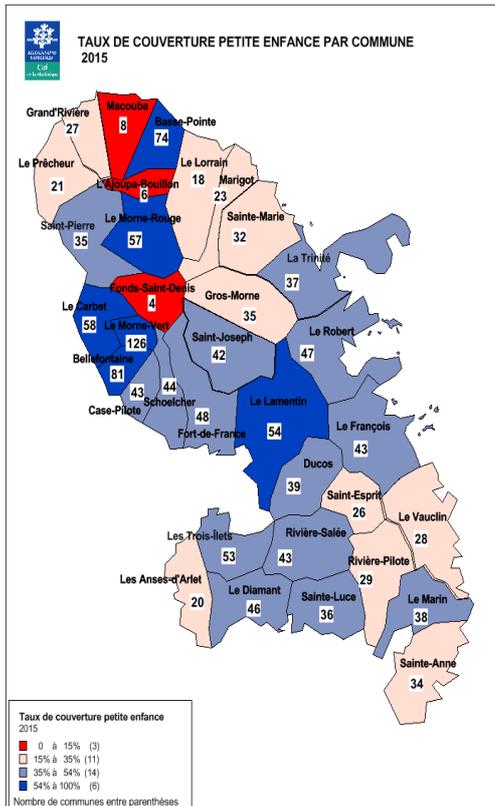
Sources : Sources : Insee, RP2012 exploitation princ.

- A Sainte-Marie 538 familles allocataires avec enfants de moins de 3 ans avec une tendance à la baisse annuelle, de -7% (-2,5% Martinique)
- 76,6% de familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans. Evolution annuelle moyenne sur 3 ans : +1,4%
- 74% d'enfants de (moins de 3 ans) d'allocataires sous le seuil de bas revenus (58,6% Martinique)
- 76,6% de familles (allocataires) monoparentales dont 29,3% travaillent
- L'indicateur conjoncturel de fécondité étant de 2,01 enfants par femme, la part des premières naissances indique l'évolution probable des naissances sur le territoire par rapport à ce seuil en faisant l'hypothèse que l'agrandissement de la fratrie ne provoque pas de déménagement : 38,6% des enfants de moins de 1 an sont des premières naissances, ce taux diminue de -0,6% par an entre 2012 et 2014

L'offre de garde pour Sainte-Marie :

Le taux de couverture de la commune est de 32%, inférieur à la moyenne Nationale supérieur au taux moyen départemental. Il tient compte de l'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, de l'accueil individuel (assistantes maternelles), de la garde des enfants à domicile et des enfants de moins de 3 ans scolarisés

Territoires	Taux de couverture
Sainte-Marie	32%
Martinique	40%
France Métropolitaine	54%

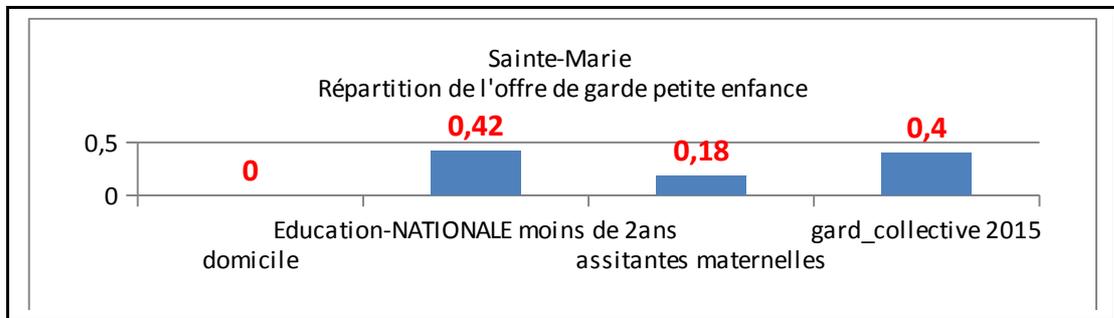


Le taux de couverture CNAF : ratio entre l'offre et la demande
 France métropolitaine 54%
 Martinique : **40%** avec les enfants de moins de 3 ans scolarisés .Ce taux est inférieur à la moyenne nationale. **Sainte-Marie est considérée comme territoire prioritaire de développement offre petite enfance (ZP1).**

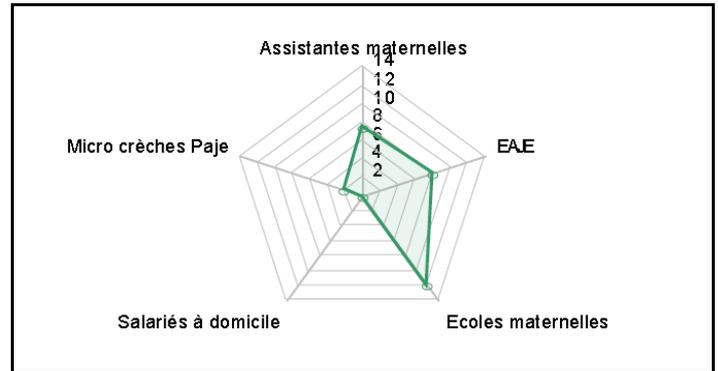
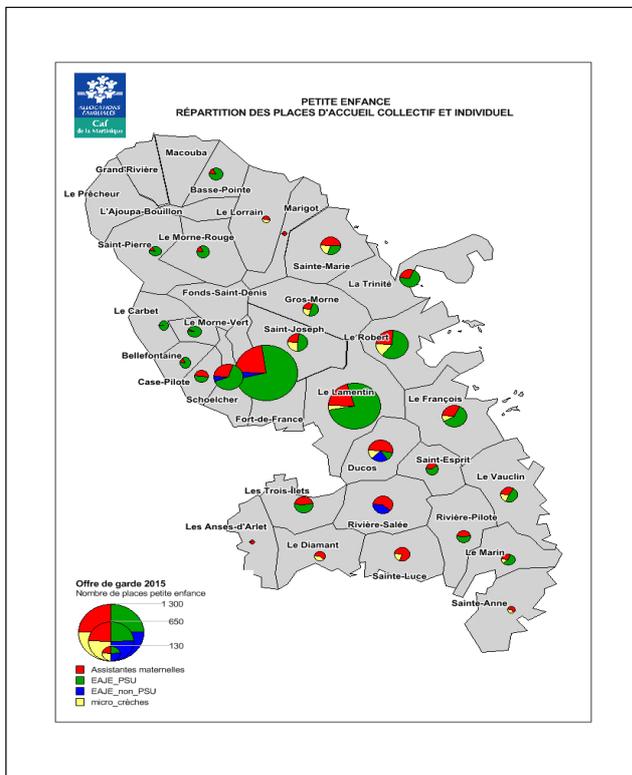
Répartition des places par type d'accueil collectif	Total des places	Type d'équipement
BEL ZWEL Cannelle	40	Multi accueil
KAZ A TOUPITI	10	Micro chèche
COCO CHOU ET ZANDOPI	10	Micro chèche
CHOUVAL BOIS	10	Micro chèche
Total général	70	

Les structures d'accueil collectif à Sainte-Marie :

176 places proposées se répartissant selon le graphique ci-dessous :



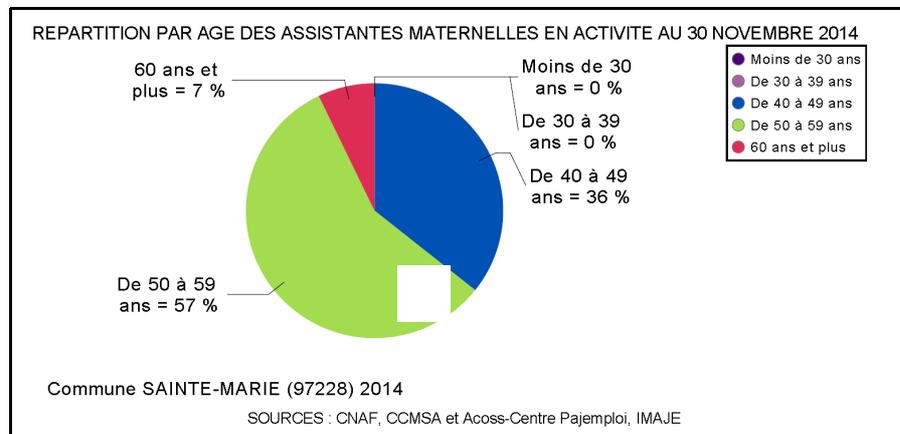
Le potentiel d'accueil est de 70 places (agrément) avec 3 micro crèches et un multi accueil associatif. Les micro crèches ne bénéficient pas de la PSU (Prestation de service unique). Le Relais d'assistantes maternelle (RAM) est financé par la CAF et la ville. L'accueil en EAJE (Etablissement d'accueil de jeunes enfants) suivant le graphe ci-dessous est mesuré à partir du nombre de places agréées. Il constitue le seuil maximal de l'accueil. L'accueil des enfants de moins de 3 ans est assuré principalement par l'école maternelle
 11 familles utilisent une structure PAJE (micro crèche) avec une évolution annuelle moyenne sur 3 ans de 35,4%



Les Assistantes maternelles à Sainte-Marie : Accueil individuel

14 assistantes maternelles agréées en activité au 30/11/2014 avec une évolution annuelle quasi nulle sur 3 ans.
 31 enfants de moins de 3 ans gardés par les assistantes maternelles avec une évolution annuelle -1,6% sur 3 ans
 (32 enfants moins de 6 ans)

57% des assistantes maternelles en activité sont âgées de 50 à 59 ans. Des perspectives d'emploi pour les jeunes formés dans le domaine de la petite enfance



indicateurs	SAINTE-MARIE	CAP Nord		MARTINIQUE
Nombre moyen d'enfants gardés par une assistante maternelle	2	2,6	-0,6	2,6
Montant du salaire horaire moyen as mat (euros)	3,52	3,68	0,16	3,80
Montant du salaire mensuel moyen as mat (euros)	971,07	1 244,93	-273,86	1 290,49
Nombre moyen d'heures rémunérées par enfant /assistante maternelle (heures)	154 h	135h	+19	132
Attractivité du territoire : flux entrant-flux sortant (C-B)	-2	-7		-8

C Flux entrant : nb enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde
 B Flux sortant : nb enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence

Les associations du territoire

ASSOCIATION	DOMAINE
A.D.I.I.E	Social
A.P.E.C.C.C.	Culture
A.S.C.A.C.U	Sport
A.S.C.E.F	Sport
A.S.M.E	Sport
Allégresse	
Ansanm Ansanm	Sport
Art et Passion	Culture
Artis' An Nô	Culture
ASC Le Renouveau	Social Culture Sport
Association de Formation d'Animation d'Echanges Culturelles et Touristiques et d'Organisation de Spectacle de Danse Traditionnelle et de Majorettes (A.F.A.E.C.O.M)	Culture Sport Voyage
Association Jeunesse Essimornaise (A.J.E.)	Sport
Association Protection Civile	Sécurité Santé
Atlantic' Loisirs et Culture	Culture Sport Loisir
Badminton Club Associatif Samaritain	Sport
Basket Ball Samaritain	Social Economique Sport
Bel'Action	Social Culture Sport
Budokaï Martinique	Sport
C.S.S	Culture Sport
Choeur du Morne des Esses	Cultuel
Club "Truong Son Phaï (Viet Vo Dao)	Sport
Comité Carnaval et Culturel de Sainte Marie (3CSM)	Economique
Cyclo Club Samaritain	Sport
Espoir Essimornais de Tennis de Table	Sport
Flambo Gumm	Culture
Fongiromon Aqua Club	Sport
Formule Mo	Culture Loisir
Gaet Karate Do School	Sport
Gym Star	Sport Culture
K'Tam Perkisyon	Culture
Kay Nou – Office de la Culture des Sciences et du Patrimoine de la Ville de Sainte-Marie	Culture
La Maison du Bèlè	Culture
La Samaritaine	Sport
Lalin Klè	Culture (Bèlè)
Le Pavé de Fonds Saint-Jacques	Social Culture Sport
Le Roseau	Culture Sport Loisir
Les Amis de Kazinel	Culture (Bèlè)
Les Sabots dans le Sable	Social Culture Sport
Local Mada Rida	Sport
Marché Agricole Nord Atlantique (MANA)	Economique
Nou Cé Nou	Sport Social Culture
Power Futsal Mada	Social Culture Economique Sport
Racing Club du Morne des Esses	Sport
Samaritaine Team Trail	Sport
Sé Tan Nou	Social Culture Sport
Taekwon Training Samaritain	Sport
Tennis Club de Sainte Marie	Sport
Titine Sport	Sport

Depuis fort longtemps Sainte Marie est consciente des difficultés, handicaps et retards de développement qui la caractérisent.

Elle est également sûre de sa capacité à transformer ces handicaps en atouts et leviers de développement.

Sa population peu qualifiée, pour une bonne part d'entre elle en recherche d'emploi, en voie de vieillissement et vivant avec de faibles revenus est aussi solidaire, capable de mobilisation (comme l'illustre le coup de main organisé pour acheminer le matériel nécessaire à l'aménagement de l'Îlet Sainte Marie grâce à une gigantesque chaîne humaine, comme en atteste la mobilisation des jeunes du conseil municipal junior à l'occasion des téléthons, comme le prouve la vivacité du tissu associatif...).

Sa ruralité et son éloignement sont à la fois signe d'isolement (en raison de l'absence de système de transport) et un atout indéniable pour un développement du tourisme vert.

Sa culture longtemps dépréciée (bélè, mizik vyé nèg) est aujourd'hui reconnue comme un patrimoine culturel majeur de la Martinique. Appropriée depuis longtemps par ses habitants, la culture samaritaine s'exporte désormais avec les maîtres du bélè.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels, etc.) :
Patrimoine samaritain culturel, naturel, historique Implication forte des services municipaux Vivacité du tissu associatif

Equipements sportifs :	Etablissements culturels :	Autres équipements
<ul style="list-style-type: none"> • Terrains de foot • Terrain de Basket • Stades municipaux • Terrain de pétanque • Centre des arts martiaux • Terrains de Tennis • Piscine • Palladium • Plages 	<ul style="list-style-type: none"> • KAI NOU • Musée du Rhum • Musée Saint James m • Musée de la Banane • Domaine de Fonds Saint Jacques • Maison du bélè Infant • Pitt Casérus • Bibliothèque – Ludothèque • Habitation La Salle 	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces multi média • Relais d'assistantes maternelles • Antenne de justice • Protection Maternelle et infantile

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)
<u>Difficultés sociales de nombreuses familles</u> : difficile insertion, faiblesse du niveau de formation, fort taux de chômage, fort taux de temps partiel, difficultés à conjuguer le travail (formation ou recherche d'emploi) et la garde des enfants, pauvreté de la population, allocataires des minima sociaux, chômage, pas de parents en activité au sein de nombreuses familles
<u>Démographie</u> : Baisse des effectifs scolaires, diminution de la population mais programme de construction de logements et efforts de la ville pour accroître l'attractivité du territoire, population

vieillissante (adaptation des logements), forte population jeune avec des problématiques spécifiques
Représentation de la culture rurale péjorative pour un certain nombre de parents
Problématique centrale du transport et impact dans tous les domaines de la vie (formation, emploi, culture, consommation, pratiques sportives...)
 De nombreuses associations mais faiblement structurées

Dispositifs existants :

- | | | | |
|-------------------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Projet éducatif local | | Contrat dans le domaine de la culture |
| | Contrat éducatif local | | Contrat local d'accompagnement |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Contrat de ville dont le Programme de Réussite Educative | <input checked="" type="checkbox"/> | Contrat enfance jeunesse |
| | Contrat animation jeunesse territorialisé | | |

Précisez :

- Prestation de Service Unique (Ville – CAF)
- Contrat de Ville, signé le 02 juillet 2015
- Programme de Réussite Educative (Etat – Ville – Education Nationale) dans le cadre du contrat de ville)
- Convention Territoriale Globale (Ville – CAF, signée le 22 décembre 2016) en cours de réécriture
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (Ville – CAF dans le cadre du contrat de ville)
- Contrat Local de Santé, en cours d'élaboration (Ville – ARS)

Organisation actuelle générale de la semaine :

	Accueil périscolaire le mercredi	
	OUI	NON
Semaine à 4 jours ½	OUI	NON
Semaine à 4 jours	OUI	NON Projet 2021

Le pilotage du projet éducatif de territoire

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
<ul style="list-style-type: none"> - Inspectrice et services de la Circonscription de l'Education Nationale - Ville de Sainte Marie : Caisse des Ecoles – Directions de l'Education, de la Politique de la ville, de l'attractivité du Territoire - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Direction Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) - Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap (MMPH) - Direction de l'Action Culturelle (DAC) 	<ul style="list-style-type: none"> - tissu associatif de Sainte Marie ou intervenant sur le territoire samaritain (selon les programmes d'activité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Comités des parents d'élèves de Sainte Marie / représentants de parents Dont les parents d'enfants à besoin éducatifs particuliers

Modalités de pilotage

Fréquence des rencontres du comité de pilotage :

Le Comité de Pilotage, dénommé « Comité Stratégique du PEDT » sera adossé au Comté Technique du Programme de Réussite Educative qui fonctionne déjà de façon régulière

La réunion de lancement des travaux d'écriture du PEDT s'est tenue le 11 février 2020. Elle réunissait l'IEN de la Circonscription – des directions d'école – l'élue en charge des affaires scolaires – la Direction de l'Education compte tenu de la situation sanitaire, les échanges se sont poursuivis sous format numérique avec le concours (depuis février 2020) de la chargée de mission du Rectorat.

La première réunion du comité stratégique du PEDT s'est tenue le 23 mars 2021 avec la chargée de mission rectorat – la circonscription – l'élue en charge des affaires scolaires – le Directeur Général des Services de la ville et la direction de l'Education.

Mise en place de groupes de travail :

Oui Non

Si oui, précisez les thématiques, observations, etc. :

Nécessaire coordination des projets d'établissement et des projets pédagogiques municipaux

Nécessaire bilan des précédents PEDT (cf questionnaires joints en annexe dont l'analyse est en cours).

Modalités d'association des familles à l'élaboration du PEDT :
Questionnaire remis aux parents et aux directeurs (exploitation en cours)

Fréquence des rencontres du comité de pilotage pour le suivi du PEDT :
Identique à celle du comité Technique du Programme de Réussite Educative

Modalités diverses

Modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT
LE PEDT tout comme LE PROGRAMME ANNUEL seront synthétisés et transmis aux parents en utilisant les supports numériques de la ville et par des brochures remises aux parents lors des inscriptions des affiches à l'extérieur des établissements.

Modalités d'inscription aux activités proposées et raisons ayant conduit à ce choix :
pour la garderie : les inscriptions annuelles, pour la garderie, s'effectuent dans les établissements du 13 au 31 mai de l'année précédant la rentrée. Les inscriptions en cours d'année scolaires se font en mairie au service Animation. L'inscription est la condition d'accueil de l'enfant même si sa présence est occasionnelle.

pour l'interclasse : les demandes d'inscription et de paiement se font auprès de la régie de la Caisse des écoles dans les locaux de la Halte Junior.

pour les centres de loisirs (dont le mercredi qui sera mis en place à la rentrée de septembre 2021 : les inscriptions débutent un mois avant la date du séjour. Les parents peuvent choisir les dates retenues. Les inscriptions tardives sont possibles dans la limite des places disponibles.

Contribution financière des familles pour les différents temps périscolaires, matin/midi/soir

pour la garderie : les paiements s'effectuent du 1er au 20 de chaque mois à la régie municipale en mairie. Le tarif est forfaitaire et s'applique quel que soit le nombre de jours de fréquentation de la garderie et quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant.

pour la restauration scolaire : les paiements sont effectués du 1er au 15 de chaque mois pour les repas du mois suivant. Pas de paiement pour l'interclasse.

pour les centres de loisirs (dont le mercredi qui sera mis en place à la rentrée de septembre 2021 : le tarif du séjour sera proposé en fonction du quotient familial et du nombre de jours retenus par les parents. Le paiement s'effectue au service Affaires Scolaires / Animation, selon le calendrier communiqué par le service. Certaines sorties sont à la charge du parent.

Les tarifs sont votés par le conseil municipal et / ou la caisse des écoles (restauration scolaire). A ce jour ils s'établissent comme :

garderies	1 enfant : 15,00 € /mois – 2 enfants : 25,00 € /mois – 3 enfants et + : 35,00 €/ mois
Interclasse	Selon le quotient familial : moins de 350 : 6 € /mois/enfant – de 351 à 500 : 7 €/mois/enfant – plus de 500 : 8 € /mois/enfant – TARIF VOTÉ MAIS NON ENCORE APPLIQUÉ
Centres de Loisirs – petites et grandes vacances –projet Mercredi	selon quotient familial défini par la CAF : moins de 350 : 3,25 € /jour/enfant – de 351 à 500 : 5,75 €/jour/enfant – plus de 500 : 12,25 € /jour/enfant

Les bénéficiaires :

- pour la garderie : tous les enfants à partir de 3 ans
- pour l'interclasse : tous les enfants scolarisés
- pour les centres de loisirs : tous les enfants à partir de 4 ans

Objectifs éducatifs et orientations stratégiques partagées par la ville et l'Éducation Nationale

Académie de Martinique

- Construction de trajectoires scolaires et éducatives positives : Répartition des moyens et mobilisation au regard des besoins (Cf. Convention interministérielle), Tableau de "Suivi des objectifs de la Convention interministérielle". Implication « chargée de mission Politique de la ville aux dispositifs, coordination REP+, Appui au PRE, Plan académique de Formation– projets et actions santé–citoyenneté, Appel à projet CARDIE / GIAM (Groupe Innovation Académie Martinique)
- Innovation sur les méthodes d'apprentissage : Programme PARLER (GS), Refondation de l'école et Réforme de l'Éducation prioritaire –actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire dès le cycle III, sur le second degré et avec l'appui du SAIO et de la MLDS.
- Aide à Parentalité : Projet CESC Parentalité et projet CARDIE / GIAM (Groupe Innovation Académie Martinique), Mobilisation DAASEN et du service santé et social, Appui à la mise en place d'« Espaces Parents » dans les écoles, collèges et Lycées : espaces co-construits et co-animés.
- Apprentissage de la langue : Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones et pour les enfants issues de familles itinérantes (CASNAV), UP 2A (Unité Pédagogique pour les Allophones Arrivants)– École et collèges, Dispositif Ouvrir l'École aux parents
- Actions Prévention Santé pilotées par le service santé de l'EN : Projets Comités d'Éducation à la Santé Citoyenneté (CESC) et/ ou cellule de veille, Personnels des EPLE (CT, Référents CESC et Jeunes Délégués à la Vie Lycéenne)
- Prévention des risques : mobilisation des infirmières en milieu scolaire, Référents : PVS et EMS, Plan de Prévention des incivilités et violences, Appui et accompagnement des adultes relais, Appui et mise en place de la vidéo protection, Médiation par les pairs, Équipe Mobile de Sécurité, Proviseur à Vie Scolaire, DAASEN – DAFPEN (Plan académique de formation 1er et 2ème degré)
- Mobilisation du service académique d'information et d'orientation (SAIO)
- Développement de la citoyenneté : Formation des jeunes délégués à la vie lycéenne et délégués à la vie collégienne, DAVL, Projets CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté), Sensibilisation des jeunes en milieu scolaire (1° et 2° degré) : projet Education Affective et Sexuelle"
- Lutte pour l'égalité femmes/hommes : Plan académique 2014/2017 : "Égalité Garçons/Filles axe transversal et priorité académique"

Avec le Projet Académique 2018–2022, pour une École bienveillante, exigeante, innovante, en confiance avec les acteurs, l'Académie de Martinique déploie un ensemble de projets permettant la concrétisation d'objectifs ambitieux dans les domaines de la santé, de l'orientation, des savoirs

fondamentaux, de la culture, des langues et de la relation école/parents, déclinés autour des axes suivants : Fondamentaux + Santé + Orientation + Culture + Parents + Parcours Anglais + Parcours Créole + Parcours Espagnol +

Ville de Sainte Marie

Petite enfance :

Finalité : Contribuer au développement harmonieux de l'offre d'accueil pour réduire les inégalités territoriales

Objectifs opérationnels :

- Accroître l'offre de places en continuant à analyser les projets de création de nouvelles structures pour le cas échéant soutenir les porteurs de ces projets
- Veiller à l'équilibre sur le territoire entre les différents modes de gardes (taille, lieu d'implantation, mode de gestion...)
- Faciliter l'accès aux services municipaux pour les structures d'accueil de la petite enfance (ludothèque notamment).
- Poursuivre l'accompagnement du Relais d'assistantes maternelles

Enfance

Finalité : Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives en accompagnant les parents dans leur rôle de co-éducateurs

Objectifs opérationnels :

- Développer des actions contre le décrochage scolaire, éducatif et social des enfants et des jeunes
- Assurer la mise en œuvre du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour les enfants et les jeunes scolarisés, de l'école élémentaire au lycée
- Mutualiser avec la Maison de la Famille à Trinité
- Repérer, orienter et assurer un accompagnement renforcé des enfants en grande difficulté dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE)
- Poursuivre et intensifier les actions d'aide à la parentalité, dans le cadre de la ludothèque, du REAAP ou tout autre dispositif
- Poursuivre et accroître les efforts pour garantir une bonne programmation d'activités pédagogiques dans le cadre des activités extra et périscolaires, le ciblage des actions éducatives et promouvoir l'éducation à la sécurité

Education pour tous

Finalité : contribuer à l'épanouissement individuel et collectif

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre les actions menées par le service la bibliothèque – ludothèque à tous les publics et singulièrement aux parents et à leurs enfants dans le cadre du REAAP

- Poursuivre l'accompagnement des usagers et œuvrer à la réduction de la fracture numérique
- Proposer des activités variées à tous les publics, et notamment sur le territoire en Contrat de Ville
- Poursuivre les actions du CCAS en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Poursuivre et accroître les projets d'équipement de proximité, les projets culturels, d'accompagnement à la vie associative, la poursuite des efforts pour garantir une bonne programmation d'activités pédagogiques dans le cadre des activités extra et périscolaires, le ciblage des actions éducatives et sportives sur les jeunes en déshérence durant les vacances scolaires
- Renforcer dans les actions et pratiques sportives la dimension citoyenne et respect des règles du vivre ensemble
- Poursuivre et amplifier les actions d'éducation à la responsabilité citoyenne

Evaluation du Projet Éducatif De Territoire

Périodicité de l'évaluation

Le présent PEDT est conclu pour la période 2021–2024. Un bilan sera effectué à mi-parcours. Concernant le PEDT il est proposé une évaluation annuelle des différentes parties : écoles, ville, CAF, DRAJES et parents.

Pour le plan mercredi : une évaluation trimestrielle des activités sera proposée avec présentation aux parents des travaux des enfants. Les enseignants seront invités à informer la ville des évolutions des enfants observées tant sur l'acquisition des savoirs que les savoirs-être.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)		
Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Les objectifs seront définis annuellement et devront répondre aux objectifs de l'Éducation Nationale (priorités des projets d'école) et de la ville (construire des trajectoires scolaires et éducatives positives en accompagnant les parents dans leur rôle de co-éducateurs) réussis et d'écoles fixent des axes prioritaires	Les taux de fréquentation des activités du mercredi La fréquentation des activités associatives ou municipales	Le comportement des enfants Les résultats scolaires Le retour des enfants et des parents
	Les indicateurs seront déterminés selon les objectifs annuels	

L'école, le péri-scolaire et l'extra-scolaire

Les écoles

Les effectifs des établissements scolaires

	Nombre d'enfants concernés (dont présentant un handicap)	Nombre d'établissements concernés
Niveau maternel (- de 3 ans)	44	7 écoles (4 écoles maternelles et 2 écoles primaires)
Niveau maternel (3 - 5 ans)	384	9 écoles (4 écoles maternelles et 5 écoles primaires)
Niveau élémentaire :	781 Dont 16 en ULIS école - 2% (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)	10 écoles (5 écoles élémentaires et 5 écoles primaires)
Niveau secondaire :	1078 Dont 41 en ULIS collège - 3,8% et 45 en EGPA au collège - 4,2% (Enseignement Général et Professionnel Adapté)	4 établissements (3 collèges et 1 lycée)

Liste des établissements scolaires

1 ^{er} Degré (14)	ÉCOLES MATERNELLES (4)	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (5)	ÉCOLES PRIMAIRES (5)
	Kachibou Boutons d'Or Allamandas Pauline Nogard	Félix Lorne François Grosy Henri Guédon Rodolphe Richer Marcel Cassildé	Yvette Hilarus Euloge Astar Reculée Les Jacquiers A. Jérôme Mercan
2 nd Degré (4)	COLLÈGES (3)	LYCÉE (1)	
	Morne des Esses Joseph Lagrosillière Emmanuel Saldès	Lycée Nord Atlantique	

L'accompagnement des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires de Sainte-Marie

	TOTAL	Écoles	Collèges	Lycée
AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)	40	21	13	6
ELÈVES SUIVIS	70	33	26	11

Organisation en groupement scolaire ?

Oui Non

Dans le cadre des Réseaux d'Éducation Prioritaire

Description du projet de l'école

Les directions d'écoles fixent des axes prioritaires qui se résument en 5 grandes priorités :

Priorité 1 : Renforcer la maîtrise des fondamentaux : Maîtrise du langage / Parler, lire et écrire

Priorité 2 : Renforcer la maîtrise des fondamentaux : Langage mathématique et Ateliers scientifiques

Priorité 3 : Santé et Éco-citoyenneté

Priorité 4 : Le Vivre ensemble

Priorité 5 : Réussir avec ses différences dans une école inclusive

L'organisation du temps :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	Observations
ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE	6h30 – 7h50		ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE Prévu en 2021 : 7h30 – 17h00	6h30 – 7h50		Activités périscolaires jusqu'à 7H50. Entre 7h50 et 8H00 : transition avec le temps scolaire et accueil des enfants non-inscrits en garderie
TEMPS SCOLAIRE	8h00 – 11h30			8h00 – 11h30		Activités pédagogiques pour la réussite de tous les élèves
APC (Accompagnement Pédagogique Complémentaire)	11h30–13h20			11h30–13h20		Activités de remédiation ou projet collectif, avec accord des parents, sur des créneaux de 30 minutes à 1h au choix des équipes
TEMPS DE MIDI	11h30 – 13h20			11h30 – 13h20		La sieste des petits commence sur le temps périscolaire et se poursuit sur le temps scolaire
TEMPS SCOLAIRE	13h30 – 16h00			13h30 – 16h00		Activités pédagogiques pour la réussite de tous les élèves
ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE	16h00 – 17h30			16h00 – 17h30		

Le périscolaire

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont :

- les temps périscolaires avec les garderies du matin et du soir, l'interclasse et le mercredi
- les temps extrascolaires avec les petites et grandes vacances

Accueil des enfants depuis la rentrée de novembre 2020

La Commune a des prestataires pour le nettoyage des locaux et la restauration scolaire.

- le nettoyage des locaux
 - Le prestataire effectue le nettoyage des locaux selon les règles sanitaires en vigueur le matin, le midi et le soir.
 - Au cours de la journée de se seront les ATSEM et agents polyvalents qui effectueront les tâches de nettoyage des locaux (tables, chaises, poignées de portes, matériels et jeux des élèves) autant que nécessaire durant les récréations.
- la restauration scolaire :
 - Pour la restauration scolaire, dans le cadre de son marché de prestation la ville la ville a demandé à son prestataire de mettre à jour ses prestations et singulièrement les questions liées à :

- l'approvisionnement suffisant en produits et équipement (blouses, masques, gel, savon, serviettes et autres produits conseillés par les instances de santé ...)
- le nettoyage adapté et méticuleux des réfectoires et des couverts
- la livraison de repas individuels en plateaux repas. Pour ce point un protocole a été présenté par le prestataire à l'ARS le 16 juin 2020. Ce protocole a été validé et sera transmis à la ville par la DATEX
- l'équipement du personnel intervenant dans les réfectoires
- L'organisation et le nombre de services qui seront nécessaires au respect des distances entre enfants et aux capacités d'accueil des réfectoires (1 m de distance)

Les moyens matériels mis à disposition des agents municipaux :

La Commune fournit aux équipes d'animations, ATSEM et agents polyvalents :

- des masques et des gants
- Les produits d'entretien, le savon liquide, les lingettes, l'essuie tout correspondant aux besoins, des poubelles à pédale (pour la garderie: les toilettes, le hall d'entrée)

Organisation générale des accueils :

Compte tenu du contexte sanitaire en novembre 2020, seuls les accueils collectifs de mineurs sur le temps périscolaire (garderie et interclasse) sont maintenus avec port du masque et respect des gestes barrières.

Journée type :

Horaire	Mission	Tâches
Avant l'arrivée des enfants	préparation à l'accueil	Nettoyage et désinfection afin d'accueillir les enfants Vérifier les toilettes (papiers, eau, savon)
6h30	Accueil des enfants de garderie	Récupérer les enfants à la grille de l'école, les parents ne rentrent pas – contrôle du port du masque Effectuer le pointage Lavage des mains de l'enfant avant d'entrer dans la salle de la garderie Activités de garderies. Il s'agit d'un temps de transition entre la maison et l'école, les enfants arrivent de façon échelonnée. Les activités correspondant à l'âge des enfants et à leur degré d'autonomie. Les enfants sont invités mais non contraints à participer
7h50	Transition garderie – classe accueil des enfants non-inscrits en garderie :	Lavage des mains Accompagnement des enfants vers leur salle de classe Accueil des enfants Les parents ne rentrent pas – contrôle du port du masque Passage aux toilettes des enfants – Lavage des mains
TEMPS SCOLAIRE	Activités pédagogiques autour des savoirs fondamentaux	Travailler à la réussite de tous les élèves, au sein d'une école inclusive : les apprentissages fondamentaux – Dire, Lire, Ecrire ; Compter –, mais aussi pour chacun le Parcours Education Artistique et Culturel, Le Parcours Citoyen, Le Parcours Santé Bien-être et le Parcours Avenir

Récréations	nettoyage des locaux	Nettoyage des tables, chaises et matériels utilisés par les élèves
11h30	restauration scolaire	Récupérer les enfants devant leurs classes et les ranger en file indienne avec distanciation Enlèvement des masques – Passage aux toilettes – Lavage des mains 4 enfants/table max – Aucune déserte de table par les enfants Émarger
	interclasse	Proposer des animations adaptées par petits groupes et/ou siestes avec port du masque et respect des gestes barrières. Les activités tiennent compte des besoins des enfants (activités calmes après le repas – qui permettent aux enfants de bouger de découvrir (jardinage ou projet culturel ou autre) – qui sont puisées parmi la palette des activités possibles
13h20	Accompagnement vers le retour en classe	Passage aux toilettes – Lavage des mains Ramener les enfants à leurs salles de classe
TEMPS SCOLAIRE	Activités pédagogiques autour des savoirs fondamentaux	Travailler à la réussite de tous les élèves, au sein d'une école inclusive : les apprentissages fondamentaux – Dire, Lire, Ecrire ; Compter –, mais aussi le Parcours Education Artistique et Culturel, Le Parcours Citoyen, Le Parcours Santé Bien-être et le Parcours Avenir
Récréations	nettoyage des locaux	Nettoyage des tables, chaises et matériels utilisés par les élèves
16h00	Pour les enfants non-inscrits en garderie	Fin de la journée d'école : libération des enfants en respectant les distances sociales. Les parents ne rentrent pas dans l'école
16h00	Pour les enfants de garderie	Lavage des mains Moment de détente dans la cours et/ou le préau en respectant les gestes barrières et le port du masque Activités de garderie (organisation similaire à celle du matin) Les parents restent à la grille pour récupérer leur enfant qui sera passé au lavage des mains avant.
17h30	Fin de la garderie	Libération des enfants en respectant les distances sociales. Les parents ne rentrent pas dans l'école

Cette organisation «type» est déclinée pour chaque école en fonction de ses caractéristiques : dispositions des locaux, effectifs, âge des enfants, nombre de services de restauration....

Les équipes d'animation ont décidé d'utiliser le plus possible les espaces de plein air, les préaux, de faire respecter les règles de distanciation, les gestes barrière afin d'accueillir les élèves en toute sérénité et sécurité. C'est là, en plein air que se passera une bonne partie du temps périscolaire des élèves.

Ils ne verront pas, mais les agents de la ville et les prestataires prendront leur service 10 à 20 minutes avant l'arrivée des enfants afin de préparer et désinfecter les lieux. En fin de garderie à 17H20 ce même temps sera nécessaire pour le rangement et la désinfection des lieux.

À l'interclasse les enfants utiliseront les mêmes espaces que pour la garderie mais également les autres espaces dédiés avec les aménagements nécessaires.

Au réfectoire ils ne mangeront pas ensemble et seront installés sur une table de 4 élèves de la même classe. Il y aura donc au moins 2 services par écoles et les lieux seront désinfectés après chaque service

Au dortoir, les distanciations sociales sont respectées ainsi que les sens de circulation

Du point de vue des enfants, cette journée type se décline comme suit :

La journée de Benjy et Yasmina

Benjy est un élève de CM2 et sa petite sœur Yasmina est en moyenne section en maternelle.

A la maison de nouvelles règles ont été mises en place et leurs parents leur ont expliqué la situation par rapport au virus COVID 19 et les nouvelles règles à respecter à l'école.

Ils devront s'adapter à un nouveau fonctionnement à la scolarité sans contact qui se substitue aux anciennes habitudes. Des consignes leur ont été données : garde bien ton masque, reste éloigné de tes copains, lave tes mains souvent, amuse toi et apprends.

Benjy comprend un peu car il est un grand garçon mais Yasmina insouciante ne sait pas trop ce que maman tente de lui expliquer.

Benjy est heureux de retrouver ses amis(es), son(sa) maître(sse) et les tatie(s) mais il a « la boule au ventre » comme pour tout le personnel de l'école . En plus il devra porter un masque toute la journée et en changer régulièrement sans le jeter n'importe où, il devra éviter de toucher son visage. Inscrit en garderie et à l'interclasse il arrive ce lundi matin en voiture avec sa maman et sa petite sœur. Avant leur départ maman a pris leur température. Tout va bien, ils sont en route pour la garderie.

6H30

À leur arrivée ils découvrent que l'accès à l'établissement a changé. Deux cosmonautes à peine reconnaissables vêtus de masques et de gants les accueillent chaleureusement. Elles vont les guider de façon ludique vers le point d'eau. Il y a des affiches, le cosmonaute leur montre comment se laver les mains sous forme de chants mimés.

Cette tâche accomplie ils repartiront tout en respectant le balisage qui les conduiront jusqu' au niveau du grand préau nouveau Q G de la garderie.

Deuxième changement constaté par Benjy : la garderie ne se déroule plus dans la salle mais en plein air ou tout l'espace et le gazon leur est dédié.

Yasmina sera elle aussi conduite sous ce même préau mais séparée de son frère, les primaires et maternelles disposant d'un espace bien défini.

L'espace de garderie a été déplacé et de nouvelles règles ont été mises en place. Toutes les recommandations sont inscrites sur des panneaux. Les tables sont disposées sur le préau mais seuls 4 enfants y seront accueillis en même temps. Les brassages de classe ne sont plus possibles et il y a des jours d'utilisation des jeux d'extérieur. Les jeux en accès libre ne sont plus là, les jeux de société ne sont plus autorisés mais de nouveaux jeux d'extérieur sans contact, tels que des jeux de rôles ; la

danse etc... ; feront partie des activités mises en place. Les taties sont plus présentes et proposeront de nouveaux jeux.

La circulation libre des enfants dans l'espace est autorisée mais il faut respecter les distances entre eux. Des affiches illustrant les gestes barrière sont mises sur tous les coins des murs.

Les copains les ont rejoint de façon échelonnée jusqu'à 7H45 et ils ont tous eu droit au même rituel.

7H50

Les rares jeux sont rangés. Benjy est ravi car il a expérimenté de nouvelles activités et découvert qu'on pouvait s'amuser tout en gardant son masque. Le fitness matinal lui a donné du punch pour débiter sa journée. Avec la tatie il a repris le sens de circulation pour un nouveau passage aux toilettes. Il est pris en charge par son enseignant(e) Pour Yasmina c'est la même chose : accompagnement aux toilettes pour le lavage des mains avant l'acheminement dans sa classe.

Fin de la garderie les taties après désinfection des lieux et du matériel se préparent pour 11H30 pour le nouveaux temps avec de nouvelles idées afin faire oublier aux enfants toutes ces contraintes liées aux règles de sécurité

Benjy et Yasmina sont donc en cours. Pendant ce temps les taties préparent le temps de l'Interclasse. Le réfectoire est réaménagé :

- Les tables sont disposées afin d'avoir une distance suffisante pour le respect des gestes barrière le nombre d'élève qui était de 6 sera réduit à 4.
- Le service s'étalera de 11H30 à 13H20 pour une fluidité du service et que le réfectoire ne soit pas encombré par un nombre trop important d'élèves.
- De nouvelles animations doivent émerger

11H30

Yasmina, après avoir enfilé son tablier, est accompagnée aux toilettes par la tatie qui l'a accompagnée dans la classe toute la matinée.

Puis elle est conduite au réfectoire où elle ne mangera qu'avec trois autres de ses camarades sans les toucher. La tatie sera positionnée à un mètre cinquante de la table, revêtue de gants, masque et blouse, et ne s'approchera que pour servir de l'eau. Les cosmonautes ne peuvent plus les aider à manger.

Le service de restauration s'étalant de 11H30 à 13H20 un système de roulement sera mis en place entre le passage aux toilettes, le repas et les activités.

Le repas terminé Yasmina reprendra son circuit pour un retour aux toilettes et un nouveau lavage des mains. Direction le dortoir où tout est fait pour limiter les contacts ou les éventuelles toux pendant le sommeil.

Une nouvelle ambiance va accompagner ce moment de détente avec de la musique douce, des sons de la nature ou des contes.

Benjy, quant à lui, se range à la sonnerie devant sa classe où les attend la tatie. Il va reprendre son parcours balisé, vers les toilettes. Il sera ensuite dirigé vers le réfectoire où les enfants se retrouveront à 4 par table, la tatie à un mètre cinquante, vêtue de sa charlotte, de ses gants et de son masque, la cosmonaute sera présente juste pour superviser le repas servi par les deux agents de restauration vêtues comme les taties en plus d'une sur-blouse. A table un élève aura la tâche de débarrasser la table.

Après le service, un nouveau passage aux toilettes puis des activités en extérieur leur sont proposées. Les groupes seront réduits à 6 enfants maximum sans mélange des classes. À 13H20, Benjy repassera aux toilettes afin de se laver les mains pour son retour en classe

13h30

En route pour les activités scolaires de l'après-midi avec les enseignants.

16H

C'est la fin des classes.

Le grand préau a un nouveau décor, un nouvel aménagement a été réalisé par les taties pour l'accueil de la garderie.

Yasmina, après son passage aux toilettes, sera la première avec ses copains de maternelle à rejoindre la garderie ou un goûter leur sera proposé. Ils ne seront que 4 par table. Le goûter terminé ils pourront faire des activités libres sous la surveillance minutieuse de la tatie en respectant les gestes barrière et les distanciations sociales.

Au tour de Benjy, après la sonnerie, de passer aux toilettes, puis il se dirigera vers la garderie afin de prendre son goûter et faire ses activités de fin de journée dans les mêmes conditions que sa sœur.

De façon échelonnée les enfants quitteront la garderie.

17H30

Plus d'enfant. Après une dernière désinfection de l'espace, les taties pourront enfin rejoindre leur foyer exténuées, de la journée, dans l'attente du lendemain pour une nouvelle bataille.

Intervenants extérieurs			
Associations socio-culturelles	Associations sportives	Bénévoles, parents	Autres intervenants
En fonction des projets d'animation établis chaque année.			

Ecriture du projet éducatif en concertation avec l'équipe enseignante pour assurer la complémentarité :

Oui Non

Selon quelles modalités ?

- Réunions avec la circonscription
- Réunion avec les directeurs d'écoles
- Transmission des projets d'école et des projets d'animation de la ville

Présentation du projet en conseil d'école :

Oui Non ou date de présentation prévue : juin 2021.

Modalités contractuelles établies entre l'organisateur et les partenaires :

Oui Non Autre

Formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD)
	Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...)
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)
Non	

Précisez :

Les coordinateur-trice-s – Directeur-trice-s des centres de loisirs sont titulaires du BPJEPS (une seule est en cours de formation BPJEPS).

La ville accompagne ses agents dans les dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE), les formations liées au Parcours Emploi Compétences, organise des formations en interne avec des agents ayant reçu une formation de formateur occasionnel.

Nombre de personnes concernées :

Tous les agents

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) :

Le plan est en cours de finalisation.

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE :

Certificat de Qualification Professionnelle CQP

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

Périscolaire Scolaire Périscolaire et scolaire

Moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans :

Cf la charte déontologique (voir annexes) Les enfants sont toujours invités à faire la sieste et peuvent se voir proposer des activités calmes (pour celles et ceux qui ne dorment pas / plus)

Modalités de transition entre les différents temps de la journée envisagées pour ce public :

JOURNÉE TYPE EN MATERNELLE POUR YASMINA

HORAIRES	DEROULEMENT	
7h50	Accueil au portail des enfants et familles non-inscrits en garderie <u>dans le contexte actuel</u> . Lavage des mains Accueil échelonné et individualisé dans la classe : jeux libres, conversations duelles...	
8h05	Passage aux toilettes, lavage des mains Rituels (<i>date, appel, présents absents, météo, frise chronologique des activités du jour</i>)	
8h35	Ateliers Langage / Activités logiques et mathématiques	
8h55	Motricité	
9h30	Recréation Passage aux toilettes, lavage des mains – Désinfection des tables, chaises par les agents	
10h00	Retour au calme – Lecture offerte / Jeux chantés	
10h15	Ateliers dirigés et autonomes	
11h00	Jeux d'écoute / comptines – Lavage des mains	
11h30	Activités Pédagogiques Complémentaires (<i>remédiation et accompagnement différencié ou projet collectif avec accord des parents</i>)	
11h30	Pause méridienne : Activités périscolaires dans le respect du contexte sanitaire actuel	
13h20	Repos avec réveil échelonné pour les PS et certains MS	Temps calme : écoute de récits, écoutes musicales, lectures d'albums, jeux de société, manipulation...
14h00	Activités en petits groupes	Ateliers Langage / Activités logiques et mathématiques
14h45	Recréation Passage aux toilettes et lavage des mains – Désinfection des tables, chaises par les agents	
15h15	Ateliers dirigés et autonomes : arts, découverte du monde	
15h45	Regroupement : lecture offerte, rangement	

JOURNÉE TYPE EN ELEMENTAIRE POUR BENJY

HORAIRES	DEROULEMENT
7h50–8h00	Accueil au portail des enfants et familles <u>dans le contexte actuel</u> Arrivée et rangement par classe avec son enseignant dans une zone spécifique
8h00	Passage aux toilettes, lavage des mains
8h10	Rituels français (<i>mot du jour, phrase du jour, EOL – Expression Orale Libre–, jogging d'écriture...</i>)
8h30	Mathématiques
9h30	Calcul mental
9h45	Recréation par classe avec son enseignant dans une zone spécifique Passage aux toilettes, lavage des mains
10h00	Français
10h45	Anglais
11h15	Quart d'heure de lecture
11h30	Activités Pédagogiques Complémentaires (<i>remédiation et accompagnement différencié ou projet collectif avec accord des parents</i>)
11h30	Pause méridienne : Activités périscolaires dans le respect du contexte sanitaire actuel
13h20	Arrivée et rangement par classe avec l'enseignant dans une zone spécifique Passage aux toilettes, lavage des mains

13h30	Dictée ou copie
13h45	Ateliers (lecture ou découverte du monde)
14h45	Recréation par classe avec son enseignant dans une zone spécifique Passage aux toilettes, lavage des mains
15h00	Activités artistiques ou sportives ou scientifiques
16h00	Sortie des élèves à la zone de spécifique de chaque classe

Le projet périscolaire et extra-scolaire de la ville de Sainte Marie

Activités proposées :

Les activités ont été mises en place pour répondre aux besoins des parents d'un mode de garde offrant toutes les garanties de respect des normes d'encadrement en vigueur, agréé par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, reconnu par la Caisse d'Allocations familiales.

Elles ont pour vocation d'offrir aux enfants :

- un temps de respiration
- Un espace de libération des énergies
- Une aide à la socialisation avec un accent particulier sur le respect, de soi-même, de l'autre, de la règle commune (qu'elle soit règle du jeu ou de la vie en société)
- Une possibilité d'épanouissement par le développement de l'imaginaire, de la créativité, de la curiosité
- Un accompagnement à l'autonomie
- Une intégration dans le quartier, la ville, la Martinique voire au-delà
- Un respect des rythmes naturels de l'enfant, de sa parole, de son corps
- Une prise en compte des rythmes sociaux : Noël ; Pâques, fête des Mères, fête des Pères
- Une approche mêlant connaissance et respect des traditions et modernité (ex du Carnaval)
- Une large palette d'activités :
- Une sécurité et une attention optimale

Elles sont assurées par une équipe comprenant un(e) coordinateur (trice), une équipe composée d'agents d'animation, d'agents spécialisés des écoles maternelles d'agents polyvalents.

Elles tiennent compte des besoins des enfants, des caractéristiques des établissements, des aptitudes des agents. Elles peuvent évoluer en fonction des projets des établissements scolaires.

Elles garantissent le strict respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Les activités possibles :

- Initiation au jardinage, jardinage en pot, germination de graines, plantothèque à la Halte Junior (projet nouveau)
- tambour et ti bwa / danse / musique et chant
- châteaux de cartes
- Couture (confection de son masque et atelier peinture pour la personnaliser)

- Peinture / Dessin et coloriage / Pâte à modelé / Papier mâché / gommettes / Décorer un Tee shirt, peinture sur tissu / Faire des tableaux de sable ou de graines / Réalisations d'objets divers (origami, perles, tableau avec de la peinture, panier en rotin...) / Crochet,
- Raconter une histoire / lecture mimée / les enfants auront la possibilité de porter quelques livres de la maison / Poème, comptine
- Tir à la corde / jeux extérieurs (sans contact) / fitness, / courses / Tir au but (foot) / Tir au panier (basket) / Trampoline / Tricycle / Jeux avec les cerceaux / Fitness bélé (autre)
- Jeux de mimes
- Relaxation
- Mots fléchés / Mots mêlés / Baccalauréat / jeux de société / puzzle
- Coiffure
- gestes de premier secours (projet nouveau)

Les règles d'hygiène et de sécurité sont scrupuleusement respectées :

- Pharmacie accessible
- Téléphone (fixe et portable)
- Liste de présence toujours à portée de main
- Registre de sécurité accessible
- Projet sur l'attitude en cas d'urgence
- Formation régulière aux gestes de 1er secours,
- Formation régulière pour les incendies, les risques sismiques
- Formation régulière à l'hygiène alimentaire

Chaque année un projet pédagogique est élaboré. Il tient compte :

- des besoins affectifs, psychologiques, psychomoteurs (...) des enfants selon leur âge
- des particularités de l'école (situation géographique, effectifs, type d'établissement, environnement, équipements et bâtiments...)
- du projet d'école
- des moyens de la ville (en personnel, en matériel...)
 - il propose un parcours comprenant
 - des temps d'initiation au sport
 - des activités facilitant l'appropriation ludique des savoirs scolaires
 - des temps culturels et/ou artistiques
 - des temps « patrimoniaux » d'appropriation des richesses du territoire
 - des temps libres et de loisirs
 - des temps d'apprentissage de la citoyenneté

Annexe 1 : plan mercredi

La programmation des activités du Mercredi est en cours en tenant compte :

- Des attentes et besoins des enfants
- Des attentes et besoins des écoles
- Des attentes et besoins des parents (analyse des réponses aux questionnaires en cours)
- Des ressources du territoire
- Des possibilités et orientations de la ville

L'Éducation nationale et la ville partagent un certain nombre de valeurs et d'objectifs communs qui se traduisent dans le cadre du Plan Mercredi par des accords sur :

- La nécessité de proposer des activités ludiques renforçant les grands axes des projets d'écoles : Fondamentaux : Langage et Maîtrise de la langue / Fondamentaux : Mathématiques et culture scientifique / Santé et Éco-citoyenneté / Le Vivre ensemble / Réussir avec ses différences dans une école inclusive
- Les activités support variées, qui s'adressent à tous les élèves quels que soient leurs besoins (activités inclusives)
- Les activités proposées complémentaires des dispositifs de l'Éducation Nationale (par exemple l'école ouverte) ou de la ville (par exemple CLAS)
- Les activités présentées aux parents et expliquées. Il s'agit d'indiquer en quoi les activités aident les enfants (ex les jeux libres favorisent l'autonomie, la couture renforce les compétences en mathématique, la concentration, la motricité, la créativité...). Il s'agit d'activités ludiques et récréatives dans lesquelles les enfants pourraient réinvestir le travail fait en classe sur les fondamentaux, ce qui permet une réelle continuité dans les apprentissages.

Nous pourrions, dès que ce sera possible (labellisation), proposer deux centres du mercredi pour les moins de 6 ans et deux pour les plus de 6 ans, de 50 places chacun, accueillant bien entendu tous les enfants, y compris ceux qui relèvent du PRE ou qui ont des besoins spécifiques. Le contenu des activités devra tenir compte des besoins identifiés par les enseignants, et être un complément des autres dispositifs et non une redite.

Par exemple, l'école RICHER accueillera le dispositif « un mercredi par mois ». Il s'agira d'offrir aux élèves qui participent à cette opération et qui le souhaitent, la possibilité, dès la fin des cours, de participer à l'accueil du PLAN MERCREDI. Les parents devront faire une inscription. Les activités proposées dans le cadre du plan MERCREDI seront compatibles avec celles du dispositif de l'Éducation Nationale.

1 – Nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre :

Les services de la ville organiseront les activités sur 5 temps constituant un parcours :

1. un temps de découverte / initiation au sport : – 15%

Nous proposerons des promenades, activités liées à la mer, découverte de sports peu proposés sur la commune et respectant les gestes barrières (ex fitness ou autres propositions du service des sports et / ou des associations en lien avec les projets sportifs des écoles) – 20%

Une première expérience d'ateliers sportifs ludiques, encadrés par les enseignants et animateurs a été menée à l'école François Grosy le 25 mars dernier. Les activités ont rencontré un très grand succès auprès des enfants (qui demandent une réédition de cette matinée) et a répondu aux attentes des animateurs et enseignants qui entendaient développer l'endurance, la vitesse, la vivacité, le plaisir, la connaissance du schéma corporel, le repérage spatial, la confiance en soi, l'esprit d'équipe, le goût de l'effort, l'esprit de compétition. C'est en partie sur cette expérimentation que des ateliers seront proposés sur des activités nouvelles. Pour se faire la commune s'appuiera sur son personnel d'animation et le service municipal des sports. Des associations seront sollicitées pour des activités spécifiques par exemple des démonstrations d'activités destinées aux enfants handicapés qui seront faites par tous. D'une façon générale les activités sportives serviront aussi des objectifs éducatifs (faire du vélo et se préparer aux actions de l'éducation nationale sur la sécurité routière) et civiques (inclusion). Le soutien de l'USEP sera sollicité notamment sur le volet inclusion et le volet attentes / besoins de l'Education Nationale.

Les associations sportives du territoire seront mobilisées par cycle et selon les besoins. Une coordination se fera entre les actions du plan mercredi, celles du Programme de Réussite Educative et les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville.

2. un temps d'accompagnement à la citoyenneté – 15%

Le « vivre ensemble » et des valeurs de l'animation sont l'essence de nos accueils de loisirs, péri ou extra scolaires, pour les moins de 6 ans ou les plus.

Des actions spécifiques seront proposées au travers d'un projet de plantothèque d'urgence, de séances de secourisme (gestes de première urgence et selon nos possibilités secourisme en milieu aquatique) ou d'apprentissage de la langue des signes.

Comme indiqué plus haut toutes les activités peuvent être prétexte à des actions inclusives (ex séances de sports cécifoot, pratiques en fauteuil...) et citoyennes. Le jardinage pour créer des jardins créoles et / ou des plantothèques d'urgence permet bien sûr de renforcer des connaissances scolaires et renforce les connaissances scientifiques. Mais elle nécessite aussi de la coopération et de la patience, elle permet de renforcer l'esprit de responsabilité et d'anticipation. Cette activité physique est aussi une excellente détente et un temps de plaisir. La récolte sera collective et permettra une sensibilisation à la santé et une appropriation du patrimoine naturel et culturel du territoire.

3. un temps d'appropriation ludique des savoirs scolaires : – 15%

La cuisine, la couture permettent de faire des mathématiques, le jardinage accompagne les sciences naturelles, etc. Là aussi les directions d'école nous accompagneront pour affiner nos activités

Le sport sera à l'honneur : ex la pétanque fait faire des mathématiques avec la délimitation et la création de l'aire de jeu, la mesure de l'écart entre les boules, des jeux de cible aussi avec la création des cibles, le comptage des points selon la place des fléchettes, ...), tout comme le Jeu du lancer qui nécessite de compter des points selon l'emplacement des cerceaux/sacs...). Le soutien de l'USEP nous permettra de vérifier la cohérence de nos activités avec les besoins scolaires.

4. un temps culturel, artistique : – 30%.

L'écriture d'un journal, des ateliers théâtre, des activités de création... la palette des activités que nous pouvons mener est très vaste.

Nous organisons régulièrement des activités artistiques et puisons abondamment dans la culture rurale (bélè et autres pratiques musicales et de danse, vêtements, carnaval...) tout en ouvrant l'intérêt des enfants vers d'autres disciplines.

Elles visent à la fois le plaisir, la créativité, l'expression personnelle mais aussi le vivre ensemble. Le journal du Centre, Web radio du Centre avec émissions, audio ou podcasts favoriseront l'expression écrite ou orale, la coopération, la créativité et la confiance en soi

La cocréation de jeux de société sur des thèmes variés (de type jeu de l'oie sur Sainte-Marie ou le Nord Atlantique, ...), par les enfants permet de travailler motricité et mathématiques, de renforcer la coopération mais aussi l'expression orale et écrite, l'incitation à la curiosité. Les thèmes seront retenus en fonction de leur intérêt culturel pour les enfants (connaissance du patrimoine culturel, artistiques, patrimoniaux, ...).

5. un temps de restauration dans le cadre du futur marché –15%.

Le code des marchés publics fixe les conditions de passation des marchés. Toutefois la Caisse des écoles qui organise la restauration scolaire insiste tout particulièrement sur le fait que le repas est certes un temps «nutritionnel» mais aussi un temps social, un temps d'éducation, un temps de curiosité.

Les productions des jardins créoles seront consommées par les enfants et préparés par eux. Dans le cadre de son marché les temps sociaux et rituels « gastronomiques seront respectés. La ville met en place son contrat local de santé et ses ateliers santé – ville. Le Plan Mercredi s'inscrit résolument dans ce cadre de cette dynamique de promotion de la santé (nutrition / santé / sport).

Depuis 2 ans la ville contribue à la mise en œuvre de l'opération de l'Education Nationale « Petits déjeuners à l'école ». L'analyse, partagée avec l'Education Nationale est en cours pour en tirer des enseignements qui seront intégrés au plan mercredi.

Enfin la caisse des écoles préparent la mise en œuvre du programme « Dispositif d'aide de l'Union Européenne pour la distribution de fruits et de légumes, de bananes, de lait et de produits laitiers dans ses établissements scolaires »

2- Répartition des temps respectifs d'activité et de repos :

Selon les tranches d'âge et les besoins des enfants.

Il s'agit non seulement de respecter le rythme journalier de l'enfant mais aussi son rythme hebdomadaire.

Comme pour les accueils extrascolaires une attention toute particulière est portée à l'alternance de temps d'activité de mouvement (sport / danse / sorties) ou plus calmes (arts plastiques / jeux de société / lecture)

3- Modalités de participation des mineurs :

Les enfants sont toujours invités à participer mais n'y sont jamais contraints.

L'un des objectifs du PEDT étant l'accompagnement à l'autonomie se fait de manière progressive. Il est dès lors possible de mettre en place des activités qui seraient proposées par les enfants eux-mêmes.

Tous les enfants sont concernés (y compris les élèves à besoins spécifiques et ou handicapés).

4- Mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps

Accompagnement envisagé pour les enfants en situation de handicap :

Tous les enfants, y compris les enfants handicapés peuvent être accueillis dans le respect strict des Projets d'Accueil Individualisé.

Peu d'enfants handicapés fréquentent les centres de loisirs. Une attention sera portée sur l'information des parents que les centres sont destinés à tous les enfants quel que soient leurs besoins (en s'appuyant systématiquement sur les PAI).

Formations envisagées pour l'encadrement des enfants en situation de handicap :

Plan de formation en cours.

Une attention toute particulière est portée sur la formation des agents pour l'accueil des enfants handicapés et / ou à besoins particuliers. Certains agents ont déjà profité de formation «accueil de l'enfant difficile» du CNFPT.

La CAF, les organismes de formations et la MDPH, des structures associatives telles que OVE – Caraïbes seront associées au déploiement du projet.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées, avec l'équipe enseignante, la famille ?

Les enfants bénéficiant d'un PAI sont déjà accueillis dans les centres de loisirs et à l'interclasse même s'ils sont peu nombreux et que chaque cas est traité individuellement. Les agents prennent en charge les besoins spécifiques de l'enfant et sont attentifs à leurs pratiques pour accompagner convenablement, dignement, efficacement et en sécurité

chaque enfant.

Les activités proposées s'adressent à tous les élèves et sont accessibles.

Les parents et enseignants connaissent les programmes remis aux parents lors des campagnes d'inscription. Un effort de communication sera fait pour tous les enfants (y compris handicapés) sur l'aspect inclusif du projet et sur l'intérêt des activités proposées.

Les parents peuvent choisir de ne pas faire participer leur enfant aux journées qui ne leur conviennent pas de la même façon que les enfants sont invités à participer ou goûter les plats proposés sans y être contraints.

5- Modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs :

Cf. la charte déontologique (voir annexe au PEDT)

6- Caractéristiques des locaux et des espaces utilisés :

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

Il s'agira, dans un premier temps de :

- école ALLAMANDAS (8 rue des Kaïdons – lieu habituel des centres de loisirs des petites et grandes vacances et donc adapté à des accueils collectifs de mineurs) pour les moins de 6 ans
- école Rodolphe RICHER (4 rue des Kaïdons – lieu habituel des centres de loisirs des petites et grandes vacances et donc adapté à des accueils collectifs de mineurs) pour les plus de 6 ans
- en cas d'effectifs trop peu importants, l'accueil se fera à école RICHER
- école KACHIBOUS (Morne des Esses – lieu habituel des centres de loisirs des grandes vacances et donc adapté à des accueils collectifs de mineurs) pour les moins de 6 ans
- école François GROSY (Morne des Esses – lieu habituel des centres de loisirs des grandes vacances et donc adapté à des accueils collectifs de mineurs) pour les plus de 6 ans

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?

Oui Non Autre

Précisez : organisation habituelle des centres de loisirs des petites et grandes vacances et donc adapté à des accueils collectifs de mineurs

Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ?

Oui Non

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?

Oui Non Autre

Précisez : règlements intérieurs des centres de loisirs, de la garderie et de la restauration / interclasse.

7- Complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant :

Elle sera assurée par des temps d'échange fréquent avec les directions d'école et par le Comité stratégique du PEDT.

8-Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) :

Oui Non Autre

9- Mise en valeur de la richesse des territoires :

Oui Non Autre

10-Développement d'activités éducatives de qualité :

Oui Non Autre

11- Modalités d'évaluation de l'accueil :

L'évaluation sera assurée par des temps d'échange fréquents avec les directions d'école et par le Comité stratégique du PEDT.

Les parents seront invités à venir voir les réalisations de leurs enfants. Des vidéos, articles seront réalisés avec les enfants pour être diffusés sur le site internet de la ville.

Proposition de réaliser des flyers informatifs pour que les parents sachent ce que nous proposons aux enfants, pourquoi et avec quels effets attendus.

Parcours éducatifs du plan mercredi:

Pour des raisons de lisibilité **les activités ont été « catégorisées »** selon leur intérêt dominant mais **toutes les activités proposées permettent de renforcer les savoirs scolaires, de développer l'autonomie, de contribuer à la formation de citoyens responsables et épanouis et surtout de prendre du plaisir.**

3 exemples à titre d'illustration :

- **la cuisine** est un outil d'éducation à l'alimentation, nécessite des connaissances en français et mathématiques, permet de comprendre la nécessité de respecter les consignes de sécurité, développe le goût du travail en commun, valorise le territoire et ses productions
- **la rédaction du journal du centre** développe la créativité, permet une utilisation ludique des connaissances en français, permet aux enfants de montrer à leurs parents ce qu'ils font
- **les activités sportives** sont à la fois une discipline scolaire, un vecteur de diffusion de valeurs morales et éducatives (que sont le respect de la règle, de soi et des autres, l'acceptation du risque de perdre ou de gagner, la gestion de la frustration, le goût de l'effort et du dépassement, le goût de la compétition...), un moyen de lutter contre la sédentarité et l'obésité, un manière « douce » de faire du français (compréhension de la règle du jeu) ou des mathématiques (distances, trajectoires, temps, décompte des points et classement)

Toutes les activités sont proposées à tous les enfants, elles sont **adaptées à leur âge et leurs besoins** :

- durée de l'activité plus courte pour les moins de 6 ans et respect des besoins de repos. Il s'agit non seulement de respecter le rythme journalier de l'enfant mais aussi son rythme hebdomadaire.
- comme pour les accueils extrascolaires une attention toute particulière est portée à l'alternance de temps d'activité de mouvement (sport / danse / sorties) ou plus calmes (arts plastiques / jeux de société / lecture)
- il ne s'agit pas d'enseignements mais bien d'initiation à des pratiques
- les enfants ne sont jamais contraints mais incités à expérimenter

	Ateliers proposés	Objectifs éducatifs	Intervenants	Temps consacré aux activités	Critères d'évaluation
ACTIVITES SPORTIVES	<p>Marches / découverte du territoire</p> <p>Activités nautiques en mer et/ou piscine municipale</p> <p>Jeux sportifs : Tirage de corde - « Provisions dans le panier » - Pénaltys - Exercices de coordination - « Remplis la bouteille » - Frisbee - Course en sac - « Epervier - chasseur » - Course à la cuillère</p> <p>Disciplines sportives : fitness - football - basket ball, vélo, ...</p>	<p>Renforcement des aptitudes sportives et scolaires: endurance, vivacité, connaissance du schéma corporel, vitesse, repérage spatial, compréhension des consignes, utilisation des connaissances mathématiques</p> <p>Evolution des comportements : plaisir, confiance en soi, esprit d'équipe, goût de l'effort, esprit de compétition</p>	<p>Animateurs territoriaux qualifiés (BPJEPS - BAFA - Brevet d'Etat dans les disciplines)</p> <p>Recours aux associations sportives locales par cycle et selon les besoins</p> <p>USEP</p>	<p>20 %</p> <p>Chaque matin : éveil sportif</p> <p>Activités sportives par cycle et selon les attentes des enseignants</p>	<p>Par les enseignants sur les effets des activités sur les comportements et aptitudes sportives</p> <p>Par les enfants sur le plaisir éprouvé</p> <p>Par les parents sur les retours faits par les enfants</p> <p>Par les animateurs sur les comportements des enfants sur les temps péri et extrascolaires (ALSH - garderies et interclasse)</p>

	Ateliers proposés	Objectifs éducatifs	Intervenants	Temps consacré aux activités	Evaluation
ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE	<p>Appropriation et respect du patrimoine naturel et culturel du territoire : plantothèque d'urgence - jardin créole - marches découvertes</p> <p>Séances de secourisme (gestes de première urgence et selon nos possibilités secourisme en milieu aquatique)</p> <p>Activités qui peuvent être prétexte à des actions inclusives (ex séances de sports cécifoot, pratiques en fauteuil...) et citoyennes dont apprentissage de la langue des signes.</p>	<p>Développement des aptitudes au « vivre ensemble »</p> <p>Renforcement de l'esprit de responsabilité et d'anticipation</p> <p>Réduction des stéréotypes liés aux handicaps</p>	<p>Animateurs territoriaux qualifiés (BPJEPS - BAFA)</p> <p>Recours aux associations locales par cycle et selon les besoins dont OVE CARAIBES</p> <p>Médiateurs de la commune et ressources liées au volet « laïcité et valeurs de la République » du Contrat de ville</p>	<p>15 %</p> <p>Toutes les actions, quelles qu'elles soient sont sous-tendues par les valeurs de l'animation de la République</p>	<p>Par les enseignants sur les effets des activités sur les comportements des enfants</p> <p>Par les enfants sur le plaisir éprouvé et la découverte de l'autre</p> <p>Par les parents sur les retours faits par les enfants et les comportements à la maison</p> <p>Par les animateurs sur les comportements des enfants sur les temps péri et extrascolaires (ALSH - garderies et interclasse)</p>

	Ateliers proposés	Objectifs éducatifs	Intervenants	Temps consacré aux activités	Evaluation
APPROPRIATION LUDIQUE DES SAVOIRS	<p>Découverte des sciences : plantothèque d'urgence - jardin créole</p> <p>Initiation à la sécurité routière par des parcours en vélo : respect des usagers de la route et des consignes de sécurité</p> <p>activités qui peuvent être prétexte à des renforcements des connaissances en mathématiques et en français</p>	<p>Développement des aptitudes au « vivre ensemble »</p> <p>Le jeu est vecteur de rencontre et de socialisation, et comme un droit fondamental de l'enfant. Il est utilisé comme levier pour renforcer des savoirs scolaires (ex le jardinage accompagne et renforce les connaissances issues des cours de sciences donnés en classe)</p>	<p>Animateurs territoriaux qualifiés (BPJEPS - BAFA)</p> <p>Recours aux associations locales par cycle et selon les besoins</p> <p>Des enseignants seront associés aux choix des activités à proposer pour accompagner les acquisitions scolaires</p>	<p>15 %</p> <p>Toutes les activités permettent de construire un climat propice aux apprentissages et développent la confiance en soi</p>	<p>Par les enseignants sur les effets des activités sur les comportements des enfants</p> <p>Par les enfants sur le plaisir éprouvé</p> <p>Par les parents sur les retours faits par les enfants et les comportements à la maison</p> <p>Par les animateurs sur les comportements des enfants sur les temps péri et extrascolaires (ALSH - garderies et interclasse)</p>

	Ateliers proposés	Objectifs éducatifs	Intervenants	Temps consacré aux activités	Evaluation
ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES	<p>écriture d'un journal, de recettes de cuisine, du nom des plantes du jardin créole</p> <p>ateliers théâtre et / comédie musicale et/ou marionnettes</p> <p>activités de création, danse, couture, fabrication d'objets divers (comme des jeux de société sur des thèmes variés (de type jeu de l'oie sur Sainte-Marie ou le Nord Atlantique, ...),</p> <p>lecture</p> <p>sorties culturelles à Sainte Marie et dans toute la Martinique</p>	<p>Appropriation du patrimoine culturel local (bèlè et autres pratiques musicales et de danse, vêtements, carnaval...)</p> <p>Ouverture et curiosité d'esprit</p> <p>Créativité et expression personnelle</p> <p>valeurs du vivre ensemble</p>	<p>Animateurs territoriaux qualifiés (BPJEPS - BAFA) - bibliothécaire / ludothécaire de la commune</p> <p>Recours aux associations locales par cycle et selon les besoins</p> <p>Animateurs des associations culturelles liées à la ville KAY NOU - KAY BELE notamment</p>	<p>15 %</p> <p>Les thèmes seront retenus en fonction de leur intérêt culturel pour les enfants (connaissance du patrimoine culturel, artistique, patrimonial) et le goût des enfants</p>	<p>Par les enseignants sur les effets des activités sur les comportements et aptitudes des enfants et leur curiosité</p> <p>Par les enfants sur le plaisir éprouvé et la découverte d'activités nouvelles ou peu fréquentes</p> <p>Par les parents sur les retours faits par les enfants et les comportements à la maison</p> <p>Par les animateurs sur les comportements des enfants sur les temps péri et extrascolaires (ALSH - garderies et interclasse)</p>



	Ateliers proposés	Objectifs éducatifs	Intervenants	Temps consacré aux activités	Evaluation
TEMPS DE RESTAURATION	<p>Consommation des productions des jardins créole.</p> <p>actions de promotion de la santé (nutrition / santé / sport).</p> <p>mise en œuvre du « Dispositif d'aide de l'U. E. pour la distribution de fruits et de légumes, de bananes, de lait et de produits laitiers dans ses établissements scolaires » auxquels les enfants participeront</p> <p>accompagnement à l'autonomie et la responsabilité : respect du calme, contribution à débarrasser les tables (selon l'âge et les aptitudes)</p>	<p>Renforcement de l'esprit de responsabilité et d'anticipation</p> <p>Appropriation du patrimoine culinaire local</p> <p>Education à la santé</p>	<p>Animateurs territoriaux qualifiés (BPJEPS – BAFA)</p> <p>Recours aux associations locales par cycle et selon les besoins</p> <p>Recours aux moyens issus du contrat de ville qui prévoit un Contrat Local de Santé et des ateliers Santé Ville</p>	<p>15 %</p> <p>Le repas est un temps "nutritionnel" mais aussi un temps social, un temps d'éducation, un temps de curiosité.</p>	<p>Par les enfants sur la qualité des repas</p> <p>Par les parents sur les retours faits par les enfants et les comportements à la maison</p> <p>Par les animateurs sur les comportements des enfants sur les temps péri et extrascolaires (ALSH – garderies et interclasse)</p>

Annexe 2: bilan du précédent Projet Éducatif Samaritain de Territoire

Ce bilan comprend :

- un questionnaire destiné aux parents des élèves
- un questionnaire destiné aux directions d'école
- un questionnaire destiné aux équipes pédagogiques de la ville

QUESTIONNAIRE EN DIRECTION DES PARENTS POUR UN BILAN DU PEDT

1- ARTICULATION ENTRE L'ECOLE ET LE PERISCOLAIRE :

Êtes-vous satisfait du retour à la semaine de huit $\frac{1}{2}$ journées ?

oui non

Etes-vous satisfaits des horaires ?

de la garderie du matin oui non non concerné(e)

de l'école oui non

de l'interclasse oui non non concerné(e)

de la garderie du soir oui non non concerné(e)

Pensez-vous que ce rythme journalier et hebdomadaire est adapté aux besoins de votre enfant ?

rythme journalier oui non

rythme hebdomadaire oui non

difficultés rencontrées :

Permet-il de :

faire les devoirs oui non

se reposer oui non

faciliter la vie familiale oui non

faciliter la participation à des activités extrascolaires oui non

conjuguer vie professionnelle des parents et vie familiale oui non

Avez-vous une bonne connaissance des activités proposées à votre enfant :

durant la garderie du matin oui non non concerné(e)

durant l'interclasse oui non non concerné(e)

durant la garderie du soir oui non non concerné(e)

Ces activités correspondent-elles à votre attente et celle de votre enfant ?

oui tout à fait oui partiellement peu pas du tout

difficultés rencontrées :

2- L'EXTRASCOLAIRE :

Etes-vous satisfaits des horaires ?

oui non non concerné(e)

difficultés rencontrées :

Avez-vous une bonne connaissance des activités proposées à votre enfant ?

oui non non concerné(e)

Ces activités correspondent-elles à votre attente et celle de votre enfant ?

oui tout à fait oui partiellement peu pas du tout

difficultés rencontrées :

3- PROPOSITIONS D'EVOLUTION :

Seriez-vous intéressé(e) par la mise en heure d'activités le mercredi (journée) ?

oui non

Quelles activités souhaiteriez-vous voir proposer aux enfants :

sportives oui non

culturelles oui non

autres oui non

précisez :

Votre enfant est-il (elle) inscrit(e) dans une association ?

sportive oui non

culturelle oui non

autre oui non

Votre enfant fréquente-t-il (elle) la bibliothèque ludothèque de la ville ?

oui souvent oui parfois rarement jamais

QUESTIONNAIRE EN DIRECTION DES DIRECTIONS D'ECOLE POUR UN BILAN DU PEDT

1- ARTICULATION ENTRE L'ECOLE ET LE PERISCOLAIRE :

Êtes-vous satisfait du retour à la semaine de huit $\frac{1}{2}$ journées ?

oui non

Pensez-vous que ce rythme journalier et hebdomadaire est adapté aux besoins des élèves ?

rythme journalier oui non

rythme hebdomadaire oui non

difficultés rencontrées :

Permet-il de :

faire les devoirs oui non

se reposer oui non

faciliter la vie familiale oui non

faciliter la participation à des activités extrascolaires oui non

Êtes-vous satisfait de l'articulation entre les projets de votre établissement et les projets pédagogiques des équipes d'animation ?

durant la garderie du matin oui non

durant l'interclasse oui non

durant la garderie du soir oui non

difficultés rencontrées :

Êtes-vous satisfaits de la concertation et des échanges d'informations relatives aux enfants et activités entre les temps scolaires et les garderies oui non

entre les temps scolaires et l'interclasse oui non

difficultés rencontrées :

2- PROPOSITIONS D'EVOLUTION :

La mise en heure du plan mercredi vous paraît-elle adaptée aux besoins du territoire ? oui

non

Quelles activités souhaiteriez-vous voir proposer aux enfants :

sportives oui non

culturelles oui non

autres oui non

précisez :

QUESTIONNAIRE EN DIRECTION DES EQUIPES D'ANIMATION
POUR UN BILAN DU PEDT

1- ARTICULATION ENTRE L'ECOLE ET LE PERISCOLAIRE :

Êtes-vous satisfait du retour à la semaine de 8 ½ journées ?

oui non

Pensez-vous que ce rythme journalier et hebdomadaire est adapté aux besoins des élèves ?

rythme journalier oui non

rythme hebdomadaire oui non

difficultés rencontrées :

La participation des enfants aux activités vous paraît-elle satisfaisante ?

durant la garderie du matin oui non

durant l'interclasse oui non

durant la garderie du soir oui non

difficultés rencontrées :

Etes-vous satisfait de l'articulation entre vos projets pédagogiques et ceux de l'établissement ?

durant la garderie du matin oui non

durant l'interclasse oui non

durant la garderie du soir oui non

difficultés rencontrées :

Etes-vous satisfaits de la concertation et des échanges d'informations relatives aux enfants et activités

entre les temps scolaires et les garderies oui non

entre les temps scolaires et l'interclasse oui non

difficultés rencontrées :

Le temps d'échange avec les parents vous semble-t-il satisfaisant ?

avant la garderie du matin oui non

après la garderie du soir oui non

difficultés rencontrées :

Le temps de préparation des activités vous paraît-il suffisant ?

oui souvent oui parfois rarement jamais

Le temps de concertation avec les partenaires vous paraît-il suffisant ?

oui souvent oui parfois rarement jamais

2- L'EXTRASCOLAIRE :

Les horaires vous semblent-ils adaptés aux besoins des parents et des enfants ?

oui non

difficultés rencontrées :

les activités correspondent-elles aux attentes des enfants et de leurs parents ?

oui tout à fait oui partiellement peu pas du tout

difficultés rencontrées :

Le temps de préparation des activités vous paraît-il suffisant ?

oui souvent oui parfois rarement jamais

Le temps de concertation avec les partenaires vous paraît-il suffisant ?

oui souvent oui parfois rarement jamais

3- PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION :

Quelles seraient vos propositions d'amélioration pour offrir un service public de meilleure qualité aux enfants (activités éducatives de qualité en parallèle et en complémentarité aux apprentissages scolaires) ?

.....

La mise en heure du plan mercredi vous paraît-elle adaptée aux besoins du territoire ?

non

oui

Quelles activités souhaiteriez-vous voir proposer aux enfants :

sportives oui non

culturelles oui non

scientifiques oui non

techniques oui non

ludiques oui non

libres oui non

autres oui non

précisez :

A quelles conditions vous semble-t-il possible de proposer aux élèves des accueils de qualité répondant à leurs besoins ?

précisez :

Des formations complémentaires vous paraissent-elles nécessaires ?

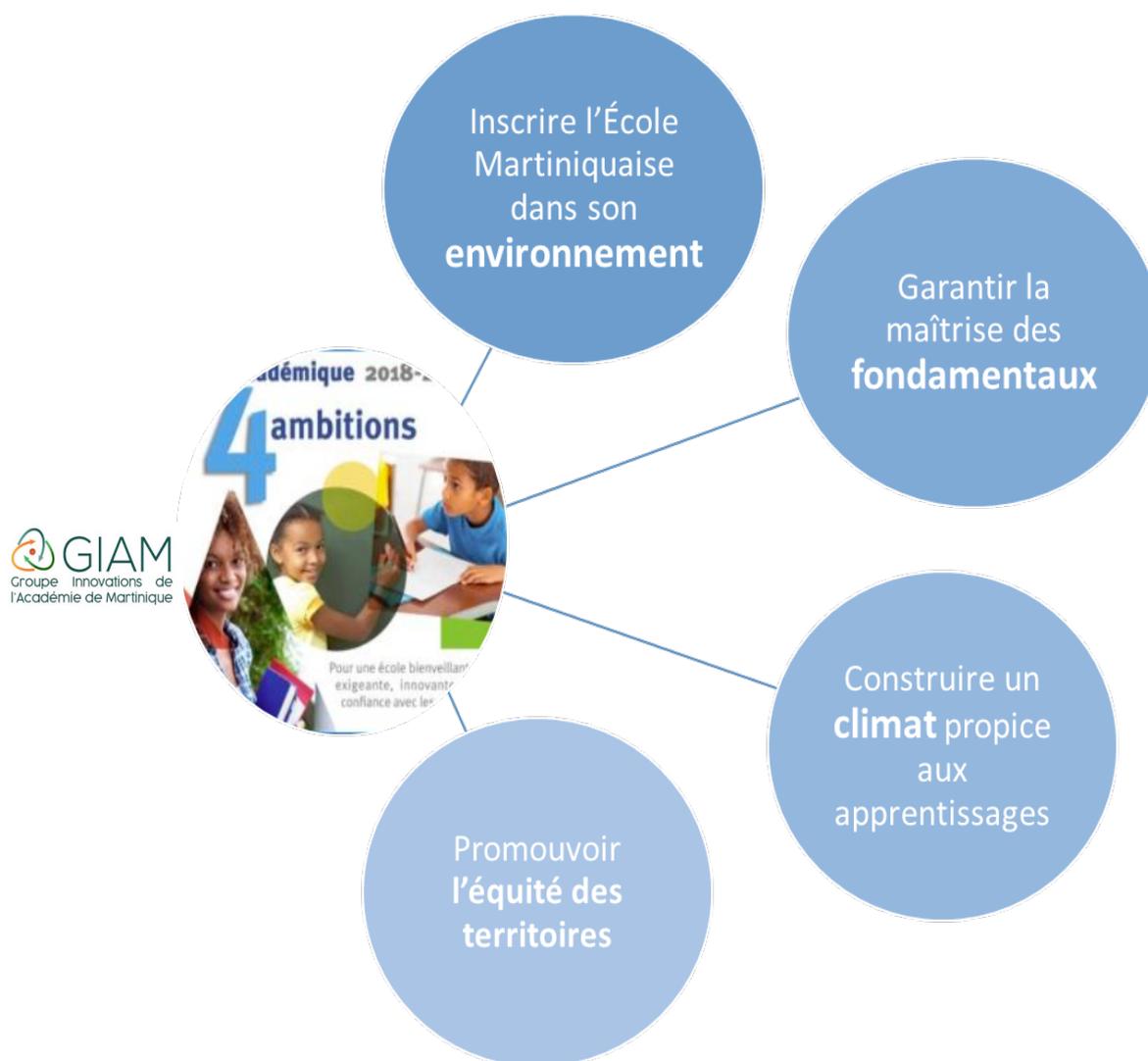
oui non

Annexe 3: Objectifs éducatifs et Orientations stratégiques

Académie Martinique

LE PROJET ACADEMIQUE 2018-2022

Pour une École bienveillante, exigeante, innovante, en confiance avec les acteurs



Le **GIAM** (Groupe Innovations de l'Académie Martinique) a permis de généraliser les dispositifs suivants :

PARCOURS ANGLAIS + : Enseigner la langue et enseigner avec la langue de la Maternelle à la Terminale afin de doter les élèves d'un niveau de compétence et de qualification indispensables dans la recherche d'un emploi au sein d'un environnement régional anglophone. Ce plan repose sur une organisation innovante : 3 heures massées par semaine ou 45

minutes quotidiennement. L'expérimentation axée sur la maîtrise orale de l'anglais est menée dans chacun des trois bassins. Elle concerne tous les niveaux, l'enseignement général comme professionnel.

EOL : Expression Orale Libre est un exercice quotidien du CP à la Terminale. Un élève s'exprime pendant 5 minutes en début d'un cours sur un sujet choisi par lui. L'enseignant dispose de 5 minutes pour l'amener à préciser sa pensée, à mieux argumenter, à davantage proposer et suggérer sans jamais aborder le fond du thème librement choisi par l'élève. Outre l'acquis de l'expression orale, la structuration d'un "propos" bref, le goût de la discussion, l'exercice a pour objectif de renforcer l'estime de soi, de renforcer la capacité de synthèse et l'esprit critique dans le respect des principes valeurs républicaines et le respect d'autrui.

PRE-SUP : En classe de Terminale, un cours est dispensé pour partie en amphithéâtre et pour partie en petits groupes. Expérimenté dans trois lycées, la philosophie, l'économie et l'histoire géographie sont les premières disciplines concernées. Il s'agit de préparer et de familiariser le lycéen à l'organisation des enseignements universitaires.

CYCLE 3 : Pour faciliter le passage du CM2 à la Sixième et surmonter la rupture de l'organisation pédagogique, plusieurs écoles expérimentent les classes CM1 et CM2 avec 3 professeurs qui se répartissent l'enseignement en trois pôles : scientifique, littéraire, arts/autres. Il s'agit d'habituer l'élève à travailler avec plusieurs professeurs sur la journée et à s'initier à un enseignement "spécialisé", le principe demeurant la polyvalence.

ÉCO-ACADEMIE : Le développement durable est un enjeu mondial auquel l'académie de la Martinique entend prendre sa part comme administration éco-responsable. Pour ce faire, à compter de la rentrée 2018, sont mises en place au niveau du Rectorat des mesures d'achat de fournitures, de gestion énergétique, de gestion des déchets et de communication interne éco-responsable. Les EPLE seront progressivement associés à cette politique. Un plan de numérisation des archives est lancé en lien avec la construction, à l'étude, d'un nouveau Rectorat (projet « Terreville »).

La Commission Académique des Projets (CAP 2023) a pour ambition d'impulser et porter des projets novateurs et structurants à l'horizon 2023, en partenariat avec les collectivités territoriales, les entreprises, les associations, les partenaires sociaux et établissements publics. Il s'agit de la mise en place de six projets novateurs et structurants qui visent à permettre à l'académie de relever un ensemble d'enjeux à caractères éducatifs, démographiques, économiques et sociaux.

Les projets CAP 2023

Projet Terreville

Institut de l'Économie
Bleue et de la Mer
(IEBM)

Nouvelle structure
école / collège :
L'École des Savoirs

Génération « H »
2024

Premier Campus

Premier cycle
INSA

Annexe 4 : « Charte de Déontologie pour l'accueil des enfants sur les temps péri et extrascolaires »

Villeneuve – Lassalle - 97230 SAINTE MARIE
tél. : 69.30.06 – Fax. : 69.03.05
Adresse internet : <http://www.ville-saintemarie.fr>
email : villesaintemarie@wanadoo



« CHARTE DE DEONTOLOGIE DE L'ACCUEIL DE MINEURS SANS HEBERGEMENT DU TEMPS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE »



2018/2019

Direction de l'Éducation

A. contexte

Temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire

Les réflexions menées dans le cadre de l'aménagement des temps d'activités de l'enfant, ont conduit à une répartition équilibrée de ceux-ci.

En dehors du temps des apprentissages scolaires, qui relève de la responsabilité de l'Education Nationale, on peut en effet distinguer deux temps pour l'organisation d'activités.

Selon la circulaire interministérielle n° 98-144 du 9 juillet 1998 :

1. **Le temps périscolaire**, immédiatement avant ou après l'école, c'est à dire :

- le temps du transport scolaire
- la période d'accueil avant la classe
- le temps de la restauration à l'école
- après la classe, les études surveillées, l'accompagnement scolaire, les activités culturelles ou sportives
- le mercredi

2. **Le temps extra-scolaire** situé :

- en soirée,
- le mercredi lorsqu'il n'y a pas classe,
- en fin de semaine
- pendant les vacances

La Ville de Sainte Marie soucieuse du bien-être des enfants samaritains a choisi d'organiser ces temps en **Accueil Collectifs de Mineurs** selon la réglementation en vigueur.

Le temps **périscolaire** comprend, le temps d'accueil du matin et du soir (Garderie) ainsi que celui de la pause méridienne (Interclasse). Il se définit comme un temps de loisirs, de détente et de repos pour les enfants. Ce sont donc, des moments de répit aménagés dans la journée scolaire de l'enfant.

En ce qui concerne le temps **extra-scolaire**, la collectivité organise des **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** durant les petites et grandes vacances.

Pour répondre aux normes d'hygiène et de sécurité la Ville recrute du personnel et met en place une organisation qui impose la discipline, le sens de la responsabilité, du savoir vivre et travailler ensemble.

Ainsi, cette charte est un outil qui véhicule des valeurs éducatives, qui rappelle les missions et rôles de chacun. Elle est le document de référence pour tout le personnel évoluant dans l'animation. Elle l'engage dans le respect des règles d'éthiques et de déontologie. Elle sert de cap pour une vision d'ensemble cohérente.

B. fonctions et missions de l'animateur

1– Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

L'animateur s'engage :

- A faire preuve de disponibilité pour prendre en charge les enfants.
- A rester à l'écoute des besoins des enfants.
- Au respect de la vie privée des familles.
- A agir sans discrimination envers les enfants et les adultes.
- A porter des tenues correctes et présentables.
- A tenir un langage, un comportement adapté et respectueux.
- A être irréprochable en matière d'hygiène corporelle.

2– Participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

L'animateur s'engage :

- A participer à l'élaboration du projet pédagogique.
- A préparer et proposer des activités en relation avec le projet pédagogique.
- A se rendre au lieu d'affectation qui lui est attribué.
- A respecter son planning, ses horaires.

3– Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective

L'animateur s'engage :

- A favoriser une communication saine avec les enfants en particulier avec ceux dit « difficiles ».
- A demander de l'aide à l'équipe dans les situations difficiles.
- A faire part au coordinateur des difficultés rencontrées.
- A respecter et faire respecter les règles de vie.
- A faciliter l'entraide.

4– Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs

L'animateur s'engage :

- A rédiger ou compléter correctement tous les documents administratifs nécessaires au fonctionnement de l'accueil (*registres, cahier du jour et autres*).
- A fournir les documents qui lui sont réclamés pour constituer son dossier (BAFA, extrait de casier judiciaire, certificat médical, cv).

5- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités

L'animateur s'engage :

- A faire preuve de créativité, d'esprit d'initiative pour mettre en œuvre des animations.
- A proposer des ateliers qui tiennent compte de son public.
- A laisser les locaux, tables et chaises propres.
- A contribuer à l'apprentissage des règles d'hygiène de l'enfant :
 - Passage aux toilettes
 - Lavage des mains
 - Changement de vêtement si nécessaire
- A assurer le retour au calme après chaque activité.
- A effectuer la transmission des informations :
 - Avec l'équipe pédagogique, à la fin de l'accueil du matin et l'interclasse
 - Avec les parents après la garderie du soir
- A faire du temps du repas un moment agréable, inciter les enfants à goûter à tout.
- A inciter les enfants à utiliser les couverts complets (couteaux, fourchettes)
- A leur permettre de se servir en eau, à desservir la table, à aller chercher du pain.
- A participer à toutes les réalisations et manifestations programmées par la Ville (ex : Carnaval des écoles, Fête de Noël ...).

6- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

L'animateur s'engage :

- A contribuer au développement de l'autonomie des enfants.
- A mettre en place des espaces citoyens pour permettre aux enfants de s'exprimer sur le choix et donner leurs avis.
- L'enfant peut choisir :
 - De ne rien faire
 - De participer à l'activité de son choix
 - De jouer, de lire...

Il peut aussi choisir ses camarades de tables cependant l'animateur peut intervenir pour modifier la composition de la table au besoin.

c. fonctions et missions du coordinateur ou directeur d'acm

1- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des ACM, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps

Le directeur s'engage :

- A élaborer, rédiger et mettre en œuvre le projet pédagogique en collaboration avec l'équipe d'animation.
- A instaurer une complémentarité éducative et pédagogique entre le projet d'école et de l'animation périscolaire.

- A dégager des temps de réunion.

2– Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif

Le directeur s'engage :

- A tenir compte du projet éducatif de la collectivité.
- A définir ses valeurs éducatives en cohérence avec le contexte socio-culturel et éducatif de la Ville.

3– Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation

Le coordinateur s'engage :

- A former les animateurs ou stagiaires.
- A coordonner l'action de l'équipe.
- A accompagner la rédaction des projets des animateurs.
- A évaluer :
 - les animateurs et les stagiaires
 - l'impact des projets
 - les besoins
- A élaborer des plannings.
- A désigner, avec accord de sa hiérarchie, un animateur qui assurera son relais en cas d'absence.

4– Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil

Le coordinateur s'engage :

- A transmettre les plannings des animateurs.
- A remettre les listes à jour.
- A gérer le matériel.
- A s'assurer de l'affichage réglementaire.
- A vérifier le bon fonctionnement de la restauration.

5– Développer les partenariats et la communication

Le directeur s'engage :

- A faire le lien avec l'administration.
- A valoriser et communiquer sur les actions menées.
- A entretenir de bonnes relations avec l'équipe éducative et les partenaires.
- A communiquer avec les parents.

d. le rôle de chacun

v Directeur : Il est titulaire du BPJEPS ou BAFD

- Assurer la gestion quotidienne de l'ACM (administrative, matériel ...)
- Faire le lien avec : les parents, l'environnement local du centre.
- Préparer et assurer le bon déroulement du séjour.
- Elaborer le projet pédagogique et en informer les parents.
- Rendre compte de son travail à sa hiérarchie.
- Garantir la sécurité physique et affective de tous.

- Créer la cohésion au sein de l'équipe.
- Accompagner les stagiaires BAFA durant leur formation.
- Veiller à ce que les objectifs soient atteints.

Il a un statut de responsable vis à vis des autorités de tutelle.

v **Directeur adjoint : Il est titulaire du BPJEPS, BAFD ou BAFA**

Il seconde le directeur dans ses différentes fonctions.

- Participer aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.
- Travailler en relation avec les différents membres de l'équipe de direction.
- Être **vigilant, présent, disponible à tout moment.**

v **Les animateurs : ils sont titulaires ou stagiaires BAFA, BE ou CQP**

- Assurer l'animation des différents moments de la journée.
- Accueillir les enfants et les parents.
- Préparer les activités et les mettre en place.
- Être un référent pour l'enfant.
- Faciliter le dialogue et être à l'écoute de chaque enfant, en s'adaptant à sa personnalité.
- Participer à l'élaboration, la mise en place et l'évaluation du **projet.**

v **Assistant sanitaire : il est titulaire de L'AFPS, SST ou PSC1**

- Travailler en collaboration avec le médecin et les professionnels de santé, les parents et l'ensemble de l'équipe d'animation.
- Ses actions principales sont :
 - porter secours et mettre en œuvre les premiers gestes en cas d'accident,
 - organiser l'infirmerie et gérer les petits soins au quotidien,
 - **recueillir et distribuer les traitements médicamenteux dans le cadre de PAI.**

Il est sous l'autorité du directeur.

Il est responsable des conditions sanitaires du centre et est un acteur majeur de la prévention des risques.

v **Les Agents Polyvalents, ATSEM et ASEM :**

Ces agents sont placés sous l'autorité du coordinateur durant le temps périscolaire.

v **Les Agents de restaurations :**

Pour l'interclasse ce sont les agents du prestataire de restauration qui assurent l'entretien du restaurant et la distribution des repas.

e. perspectives relationnelles

Les relations adultes et enfants

L'animateur sera toujours à la hauteur des enfants pour discuter ou pour jouer

- Il expliquera simplement les règles sans crier.
- Il donnera des règles de vie du centre en commun.

Les relations avec les familles

Nous développerons également des rencontres régulières avec les familles :

- réunions d'information
- invitations à participer à des activités ou des sorties
- organisation de moments festifs.

Une permanence téléphonique sera maintenue par l'équipe de direction.

Les relations avec le personnel technique

Le directeur instaurera une entente agréable entre le personnel technique et l'équipe d'animation, basée sur un respect du travail de chacune.

f. interdictions

- L'animateur ne doit pas fumer.
- L'animateur ne doit pas frapper un enfant ou l'humilier.
- L'animateur doit être assidu dans son travail : retard ou absence non justifié sera sanctionné.
- Le téléphone portable doit rester un moyen de communication et de prévention aux sorties mais non une distraction personnelle !

Fait à Sainte-Marie, le 30 Avril 2019

L'adjointe déléguée aux Affaires Scolaires

Violaine DIAZ

Annexe 5 : Matinée Sportive

de l'école F. Grosy – jeudi 25 mars 2021

Dans le cadre de son projet éducatif de territoire et la continuité de l'accompagnement des projets des écoles communales, la ville propose une **matinée sportive** à l'école **F. Grosy** le jeudi 25 mars 2021 au stade du Morne des Esses.

Ce projet a été conçu en étroite partenariat avec la direction de l'établissement dont le **projet d'école** a (notamment) pour ambition de « promouvoir la réussite, l'épanouissement personnel et la construction de l'autonomie de tous les élèves au sein d'une école inclusive, bienveillante, exigeante et partenaire avec tous les acteurs (axe 1), ce qui suppose de mettre en place une coopération efficace avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire, de valoriser la démarche de projet, de faire évoluer les pratiques en s'appuyant sur des modes d'évaluation organisées avec bienveillance ».

Il s'appuie également sur le **projet pédagogique de l'équipe d'animation** qui a pour objectifs de favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilité et la socialisation des enfants tout en développant leur curiosité en leur permettant de découvrir de nouvelles activités, en les positionnant comme acteurs de leurs temps de loisir, en stimulant leur envie de grandir, en les sensibilisant au respect des autres et d'eux-mêmes et en leur permettant de participer à des projets collectifs.

Il s'agira de proposer des ateliers sportifs ludiques, encadrés par les enseignants et animateurs pour développer :

- l'endurance
- la vitesse
- la vivacité
- le plaisir
- la connaissance du schéma corporel
- le repérage spatial
- la confiance en soi
- l'esprit d'équipe
- le goût de l'effort
- l'esprit de compétition

Les enfants, répartis en groupes (en regroupant des enfants de la même classe pour éviter tout brassage et respecter ainsi les gestes barrières du protocole sanitaire en vigueur) feront à tour de rôle les ateliers suivants :

Jeux récréatifs sportifs :	Capacités développées :
Tirage de corde	Endurance, force
« Provisions dans le panier »	Rapidité, vivacité
Pénaltys	Précision, maîtrise du geste
Exercices de coordination	Souplesse, détente, équilibre, latéralisation
« Remplis la bouteille »	Dextérité, maîtrise du geste
Frisbee	Maîtrise de l'espace et des trajectoires
Course en sac	Equilibre, endurance
« Épervier – chasseur »	Vivacité, rapidité, réflexion
Course à la cuillère	Equilibre, maîtrise de l'objet

Les moyens matériels sont ceux de l'animation et de l'école F. GROSY.

Les déplacements vers le stade se feront à pied.

Les moyens humains sont ceux de l'école (enseignants et animateurs), un soutien sera demandé au service des sports (encadrement par M. Charles NIEGER). Si les effectifs le permettent des animateurs d'autres écoles pourront participer (au moins partiellement) à cette matinée.

Ces activités préfigurent les activités qui pourront être proposées dans le PLAN MERCREDI.

Un bilan partagé avec l'équipe enseignante de l'école GROSY sera réalisé. Il sera envisagé de reconduire (en tenant compte des éléments issus du bilan et des évolutions constatées chez les enfants) cette opération pour cette école et/ou sa reproduction (avec des adaptations) dans d'autres établissements.

Annexe 6 : Charte qualité du plan mercredi:



PLAN MERCREDI

CHARTRE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

- 1** **La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**
 - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
 - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
 - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
 - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.